AUGEREAU Lucie
Projet individuel
MAGISTÈRE 1 AMÉNAGEMENT

Année 2003/2004

# LA REVALORISATION DE LA PLACE SAINT-MICHEL Á SAUMUR (49) :

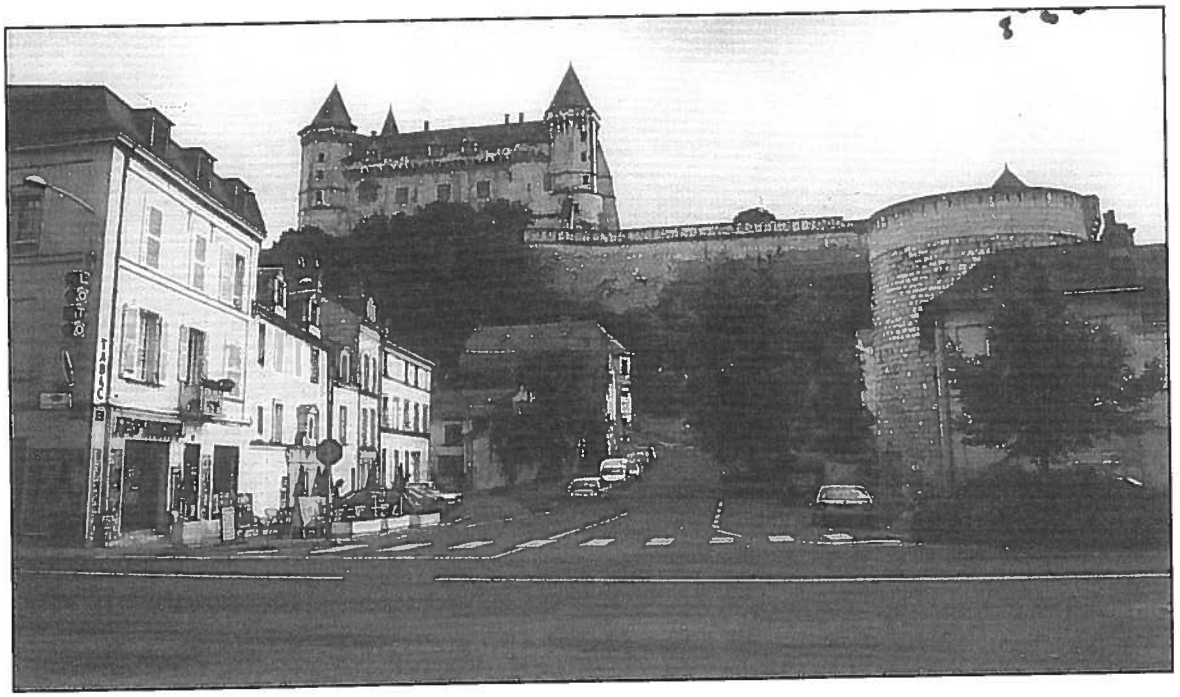

## UN SITE STRATÉGIQUE AUX RICHESSES ARCHITECTURALES ET HISTORIQUES

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement

# ERRATUM

. p 38, A- : ne pas lire « l'animation sonore des rues au moment de Noël, qui a lieu il y a déjà plusieurs années » mais « l'animation sonore des rues au moment de Noël, qui a **eu** lieu il y a déjà plusieurs années ».

. p 42, paragraphe 4, ne pas lire « De cette époque » mais « **Cette** époque ».

. p 44, *2)*, ne pas lire « Les emplacements de chaque commerçant doivent être définis et devront loués » mais « Les emplacements de chaque commerçant doivent être définis et devront **être** loués ».

. p 44, *3)*, ne pas lire «Des centaines de mètres de tables seront dressés au travers du centre ville, des tables qui prêtées par la commune » mais «Des centaines de mètres de tables seront dressés au travers du centre ville, des tables qui **seront** prêtées par la commune ».

.p 47, *4)*, ne pas lire « …sans leur mobilisation pour certaines animations tel que des marchés nocturnes » mais « …sans leur mobilisation pour certaines animations **telles** que des marchés nocturnes ».

# LA REVALORISATION

# DE LA PLACE SAINT-MICHEL A SAUMUR (49) :

# UN SITE STRATEGIQUE AUX RICHESSES

# ARCHITECTURALES ET HISTORIQUES

# REMERCIEMENTS

Pendant toute la durée d'étude de mon projet individuel, j'ai eu la chance d'être aidée et appuyée par de nombreuses personnes.

Je tiens sincèrement à remercier la Mairie de Saumur et tout son personnel pour leur disponibilité, leur écoute et leurs conseils.

Mon projet a pu se monter avant tout grâce à l'implication, au suivi et aux encouragements de Mr Marc GANUCHAUD, Directeur du Service de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville et au temps qu'il m'a consacré. Un grand merci.

J'aimerais remercier tout particulièrement pour leur participation à l'élaboration du projet :

- ✓ Mr Christophe COGNARD, technicien du Pôle Paysage de la Mairie
- ✓ Mr Jean-Paul CASIN, responsable du service Voirie, Espace public de la Mairie
- ✓ Mr Jean-Luc RENAUDIN, responsable du Pôle Bâtiments de la Mairie
- ✓ Mr Eric CRON, conservateur territorial du Patrimoine
- ✓ Mr Marc GACHET, Architecte des Bâtiments de France du Maine-et-Loire.

Je remercie Mr Fabien MENARD pour m'avoir fait part de ses connaissances et de sa passion pour la ville de Saumur.

Cette étude n'aurait également pas pu prendre forme sans les conseils de mon tuteur, Mr Denis MARTOUZET, Directeur d'études du C.E.S.A.

Merci à toutes les personnes qui ont apporté leur aide dans la réalisation de mon étude.

# SOMMAIRE

**INTRODUCTON**.....6

**PARTIE 1 : SAUMUR, L'HISTOIRE D'UNE « GRANDE PETITE VILLE**.....7

A. Saumur, fruit d'un héritage historique et architectural prestigieux.....9

1. Une cité édifiée par son histoire.....9

2. ...et son patrimoine architectural.....12

B. Une délicate position de « grande petite ville ».....13

1. Les pénibles tendances d'une petit ville.....13

2. ...qui mise sur sa vocation touristique.....14

3. Une ville devancée par ses propres ruptures.....16
   a) Un territoire marqué par le phénomène d'urbanisation.....16
   b) Saumur victime de ses propres ruptures.....17
   c) La place Saint-Michel, lieu témoin de cette rupture mais idéal pour y remédier.....17

**PARTIE 2 : LA PLACE SAINT-MICHEL SA PARTICULARITÉ, SES ATOUTS SES DÉRIVES**.....18

A. Un lieu public délaissé en quête de sens.....21

1. Une circulation et un stationnement anarchiques.....21

2. Un aspect visuel et esthétique peu tendance.....23
   a) L'effondrement du rempart Nord du château de Saumur, un désastre pour la place.....23
   b) Le Palais de Justice et son extension : l'erreur.....24
   c) La pauvreté du mobilier urbain.....24

3. Un espace peu dynamisé.....25
   a) L'absence de commerces et services.....25
   b) Un secteur de plus en plus déserté.....26

4. La place Saint-Michel, lieu au cœur de pénibles divorces.....26

B. Un emplacement aux nombreux potentiels.....28

1. Une position stratégique et idéale.....28
   a) Une localisation d'entrée de ville.....28
   b) Un accès à la ville haute et au château.....28
   c) Un emplacement au bord de la départementale D 947.....28
   d) Son ouverture sur la Loire.....29
   e) Le tout englobé au sein du P.S.M.V. et de la Z.P.P.A.U.P.....29

2. Des caractéristiques historiques et architecturales intéressantes.....30
a) La tour Papegault et sa courtine.....30
b) Le Fenêt, un faubourg reflet de son passé.....31
c) Un bâti traditionnel conservé.....32

C. Un site au carrefour de nombreux projets.....33

1. Des travaux pour retrouver un château à l'identique.....33

2. Une nouvelle vie au quartier du Fenêt.....34
a) Les rues du Fenêt se font refaire une beauté.....34
b) Une mise en valeur du bâti.....35
c) Le chantier de la Maison de l'Artisanat.....35

3. Les traversées de « la Loire à vélo » et du « Parcours Lumière ».....35

**PARTIE 3 : LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT POUR UNE RÉHABILITATION DE LA PLACE SAINT-MICHEL** 36

A. Les enjeux justificatifs du projet de réhabilitation.....37

1. La place, un espace rendu à ses habitants.....37

2. Recréer un lieu de connections.....37

3. Améliorer l'attractivité d'un site potentiellement touristique.....38

4. Offrir un véritable espace de stationnement.....38

B. Les propositions d'aménagement de la place Saint-Michel.....39

1. Un parking souterrain, une solution au problème du stationnement.....39

2. La réorganisation de la circulation.....41
a) La circulation automobile.....41
b) La circulation cycliste.....41
c) La circulation piétonne.....42

3. Le réaménagement de la place.....46
a) L'esplanade à deux niveaux, la scène d'un théâtre permanent.....46
b) Un mobilier urbain en conséquence.....47
c) La végétalisation .....50

4. L'apport d'activités, indispensable pour son dynamisme.....50
a) Le café Le Saint-Michel, élément identitaire de la place.....50
b) L'îlot Raspail, un abri culturel et convivial.....50
c) L'accueil du « Marché Saint-Michel ».....51
d) De l'animation sur les berges de Loire.....51
e) Des chalets permanents à disposition.....52

5. La mise en valeur des éléments patrimoniaux,
facteurs d'enrichissement de la place.....52
a) La remise en scène de l'enceinte médiévale.....52
b) L'importance rendue à la montée du petit Genève.....54

6. Un aménagement paysager adapté.....54
a) Une simple végétalisation sur l'esplanade.....55
b) L'aménagement de petits squares.....55
c) La restitution d'une végétation typique du coteau.....56

C. Les coûts des aménagements proposés, les acteurs potentiels pouvant les assurer.....56

1. Le coût des aménagements proposés.....56
a) Opération n°1 : le parking souterrain.....57
b) Opération n°2 : le réaménagement de la place et de la voirie.....57
c) Opération n°3 : le ravalement de la tour Papegault, la reconstitution de sa courtine et de son entrée de ville.....58
d) Opération n°4 : l'aménagement paysager.....60

2. Les acteurs potentiels pour le financement de ce projet.....61

**CONCLUSION** 62

**BIBLIOGRAPHIE** 63

**ANNEXES** 64

# INTRODUCTION

Saumur (49) a eu le privilège de grandir au cœur d'un site formé par la Loire qui baigne les pieds d'un haut coteau calcaire. C'est sur ses hauteurs que s'est installé le château à partir duquel s'est développée cette ville blanche où contrastent le blanc de la pierre et le bleu de l'ardoise. Entité du Val de Loire, située entre Angers et Tours, Saumur, surnommée aussi « Perle d'Anjou », offre ainsi un cadre de vie exceptionnel à ses habitants.

Se laissant guider par les tendances urbaines, l'évolution de la ville a aboutit à une rupture entre le fleuve, le coteau et son château, de moins en moins intégrés dans la vie saumuroise. Celle-ci doit aujourd'hui faire face aux pressions citadines et à la complexité des nouveaux besoins.

Ces difficultés sont constatées à des échelles plus petites au sein de la ville.
La place Saint-Michel, située à l'entrée Est du cœur de la cité, est certainement le lieu le plus marqué par ce phénomène. Pourtant au carrefour entre le fleuve, l'accès au château, l'hypercentre et le faubourg du Fenêt, la place n'assure plus les liens naturels entre tous ces éléments. Peu valorisée, sa situation a empiré avec l'effondrement du rempart nord du château de Saumur survenu en Avril 2001 sur une partie de la place.

Malgré tout la place Saint-Michel a pu exister grâce à son emplacement géographique, à sa fonctionnalité mais aussi par son patrimoine architectural et historique riche. C'est pourquoi sa revalorisation est amplement justifiée.

Une présentation générale mais ciblée de Saumur permettra de cerner le cadre dans lequel s'insère la place Saint-Michel. Ces informations permettront de constater et de comprendre les dérives que subit cet endroit. C'est en découvrant ses nombreuses potentialités que l'idée d'un réaménagement trouvera tout son intérêt. Ainsi, une proposition des différents aménagements possibles pour cette place sera présentée et justifiée.

# SAUMUR, L'HISTOIRE D'UNE GRANDE PETITE-VILLE

A 60 km de Tours et 45 km d'Angers, la ville de Saumur (département du Maine-et-Loire) est née sur les rives de la Loire et grandit au cœur d'un site exceptionnel caractérisé par un haut coteau calcaire, baigné à sa base par les eaux du fleuve.

*Photo n°1 : Vue générale de la ville traversée par la Loire*
*Source : photo de Marcel Chevret*

Avec ses 30000 habitants, elle est la troisième ville du Maine-et-Loire et le point d'intersection des trois régions : Anjou – Touraine – Poitou

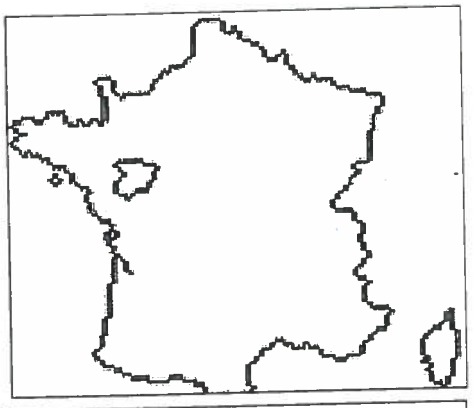

*Document 1 : Localisation du département du Maine-et-Loire*
*Source : Encyclopédie Encarta*

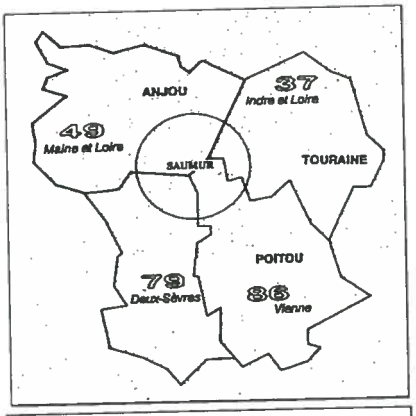


*Document 2 :Saumur, au carrefour des trois provinces : Anjou ; Touraine, Poitou*
*Source : Mémoire de Maîtrise de Fabien Ménard*

Appelée aussi « Perle d'Anjou », Saumur, en plus de sa particularité topographique, jouit d'une histoire prestigieuse, d'un patrimoine architectural de qualité qui fait de son tourisme un axe de développement important pour la ville.

La mise en valeur et à profit de toutes ces « perles » devient de plus en plus difficile face à l'émergence des nouvelles exigences urbaines.
Un plan de la ville est proposé en annexe 3.

## A. SAUMUR ; FRUIT D'UN HERITAGE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL PRESTIGIEUX

### 1. UNE CITE FONDEE PAR SON HISTOIRE...

Saumur, comme beaucoup d'autres, s'est développée depuis son château et ses enceintes. La cité s'étend ensuite le long des axes de circulation fondés sur l'axe nord-sud, appelé la Grande Rue, et affirmés par l'établissement en 1162 d'un pont sur la Loire (qui débouchait sur l'emplacement actuel de l'Hôtel de Ville).

La vie saumuroise est marquée par les abbayes et les communautés religieuses installées dès le XIII$^{e}$ siècle qui contribue à l'essor économique de la ville. Celui-ci est intensifié au XV$^{e}$ siècle par l'activité marchande et marinière, qui se développe autour du négoce des vins, du commerce fluvial, de la boucherie, de la poissonnerie, des moulins,....

Devenue la place de sûreté protestante, au terme des luttes du XVI$^{e}$ siècle entre protestants et catholiques, l'économie prospère toujours et est marquée par la fabrication florissante de chapelets. Cette activité chapèletière deviendra au XIX$^{e}$ l'industrie principale de la ville lui donnant son appellation de « La ville de la médaille ».

La cité intra-muros se densifie brutalement en concrétisant un projet ambitieux : en 1756, une enfilade de trois ponts neufs (le pont Cessard, le pont des Cadets, le pont Fouchard) est construite, marquant une « percée » rectiligne de 7,6 km autour de laquelle la ville se développe (cf document 3).

Au XX$^{e}$ siècle, face à l'émergence de la population et de nouveaux besoins, les équipements collectifs se modernisent, les Habitations Bon Marché (HBM) puis les grands ensembles voient le jour autour et dans la ville. L'île d'Offard est de plus en plus densément peuplée. Exploitée par des équipement sportifs ; elle devient une des îles du fleuve les plus urbanisées.

En 1975, le vieux Saumur voit sa silhouette métamorphosée : suite à une importante opération de terrassement des coteaux Dacier et de Fenêt (fragilisée par des excavations), le coteau est rasé de ses anciennes demeures puis consolidé par une épaisse armure métallique et enfin loti de petits immeubles.

La morphologie urbaine de Saumur reévolue en 1979 lors de la réalisation du Pont du Cadre Noir à l'Ouest, relié à la rocade en 1994.

*Document 3 : Les grands axes marquant le territoire saumurois*

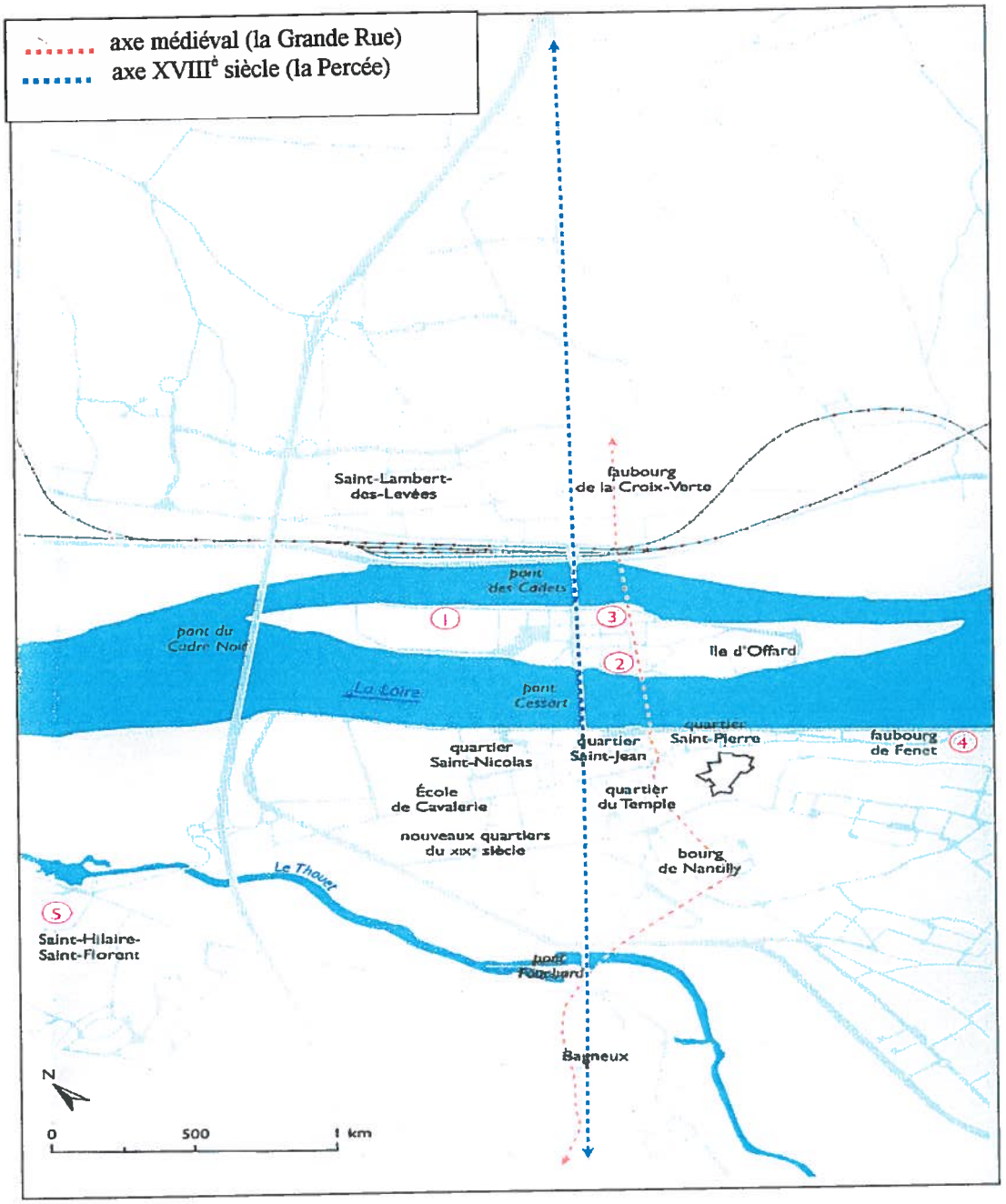


*Source : Plan de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine*

Mais une des plus importante cause de la renommée de Saumur est son château qui a également connu, avec sa ville close, de nombreuses transformations. Un bref récapitulatif de cette évolution permettra de mieux comprendre les anciens tracés et les vestiges qui marquent encore aujourd'hui le territoire saumurois.

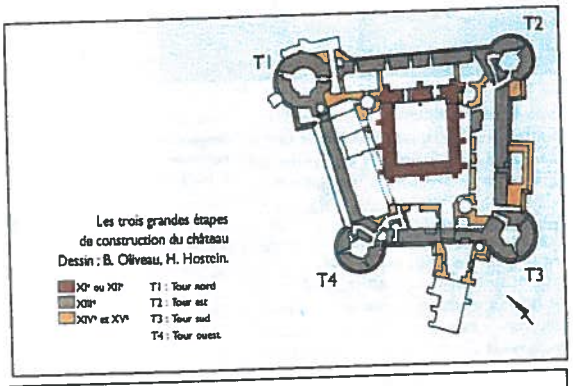


*Document 4 : Les grandes étapes de construction du château*
*Source : Plan de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine*

Au XIe siècle, le château est encerclé par son fameux mur « Le Boile ». Il se voit enserré au XIIIe siècle dans une enceinte quadrangulaire scandée par quatre tours.

Au XIVème siècle, Louis Ier, duc d'Anjou donne au château une nouvelle silhouette, représentée par cette célèbre miniature.

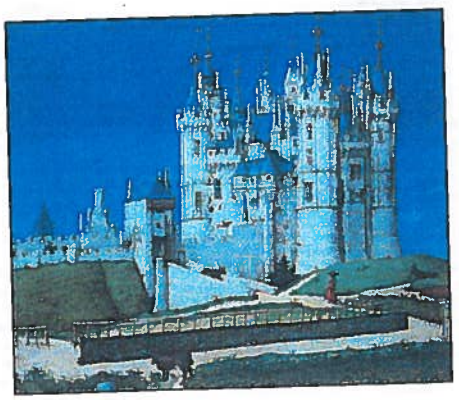

*Photo n°2: Miniature des Très Riches Heures du Duc de Berry, Ier quart XVe siècle*
*Source : plan de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine*

Le château fut ensuite l'objet de divers aménagements et travaux selon les exigences de ses divers gouverneurs et devint définitivement la propriété de la Ville en 1906.

Durant ces siècles, l'enceinte urbaine de Saumur évolua. La première est mentionnée en 1241, c'est un « biau mur » percé de deux portes. L'enceinte qui subsiste aujourd'hui date du début du XV$^{e}$ siècle. Ce mur englobait la ville et était ponctué de plusieurs tours (cf document 5) :

- ✓ La tour Papegault, à l'Est
- ✓ La tour Cailleteau, à l'Ouest, devenue en 1508 l'Hôtel de Ville

Ces deux tours d'angle protégeaient le port.

- ✓ La tour Grenetière
- ✓ La tour du Bourg.

L'ouvrage était percé de cinq portes : la porte du Bourg, la porte de la Tonnelle, les portes de Fenêt et de la Bilange donnant sur les faubourgs et la porte Neuve.

A partir de 1592, le gouverneur Duplessis-Mornay entreprit la construction d'une enceinte de terre à redans percée de deux portes : au Nord, la porte Henri et au Sud, la porte Louis. Au XVIII$^{è}$ siècle, la fortification perdit son rôle défensif et les portes furent détruites en 1768. Les tours furent également supprimées lors de la réalisation de la grande percée, cependant Papegault et Grenetière échappèrent à la démolition.

## 2. ...ET SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Si Saumur est tant renommée, c'est grâce au mariage de la pierre de tuffe et de l'ardoise qui donne la beauté à cette « ville blanche ».

Cette caractéristique se fond dans une architecture dont la forme et la finesse confère à la ville cette silhouette unique, encadrée par la Loire et le coteau. On retrouve ce paysage essentiellement du côté rive gauche de la ville.

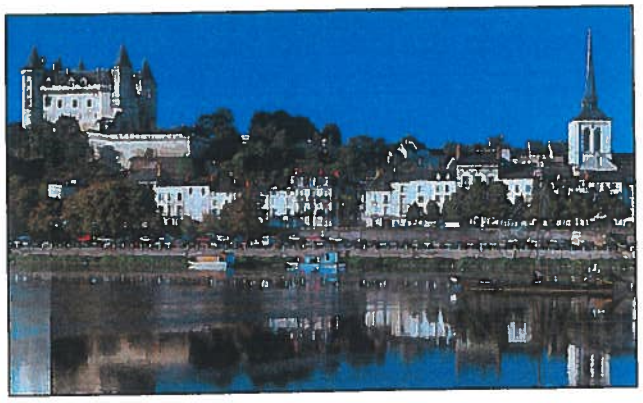

*Photo n°3 :Saumur, une merveille du Val de Loire*
*Source : J.P Klein*

Les fermes, les moulins, les habitats traditionnels, les façades le long des rues ainsi que la cinquantaine de monuments historiques (cf document 5), en passant par les nombreux vestiges des anciennes enceintes, enrichissent le site saumurois. Beaucoup envient les charmes de cette cité devenue une des plus attractives du Val de Loire, au cœur même de cette partie classée dans le patrimoine mondial de l'humanité au titre de paysage culturel par l'Unesco.

Afin de le mettre en valeur, tout en le préservant, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P, créée en 2001) ainsi qu'un Secteur Sauvegardé ont été mis en place dans la ville (cf annexes 4 et 5). Ce dernier, crée depuis 1972, a récemment vu son périmètre s'étendre (en 2000), il atteint maintenant les 150 hectares et compter parmi les plus grands de France.

Tous ce éléments forts du patrimoine concourent à la personnalité originale et simple à cerner de Saumur qui en fait un lieu touristique idéal. Son identité s'est pourtant créée au travers de multiples histoires et époques dont les souvenirs sont un peu oubliés ; c'est le cas de la place Saint-Michel, par exemple.

## B. UNE DÉLICATE POSITION DE « GRANDE PETITE VILLE »

### 1. LES PENIBLES TENDANCES D'UNE PETITE VILLE...

Malgré la qualité de vie qu'elle offre, la ville de Saumur, depuis 1982, perd de ses habitants, la baisse enregistrée est de 5000 habitants depuis 1975.

A ce déclin démographique, s'ajoute un vieillissement de la population saumuroise : les « 0-39 ans » sont de moins en moins nombreux (50%) tandis que les « + de 40 ans » peuplent de plus en plus le territoire. En effet, les jeunes tendent à quitter Saumur pour de villes plus grandes et plus actives, telles que Angers, Tours, Nantes.

*Document 6 : Répartition de la population par classes d'âge à Saumur en 1999*

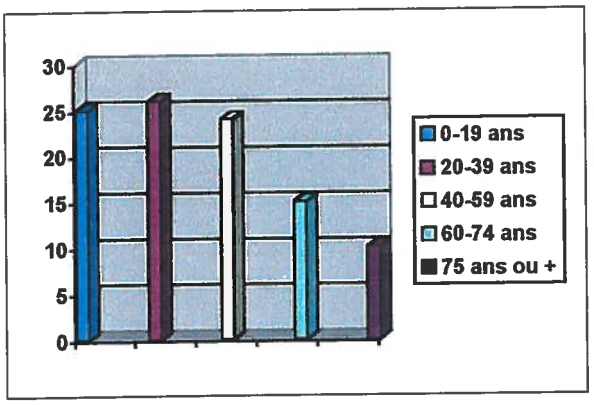


*Source : O.P.A.H 2005/2007 diagnostic préalable*

Le reste de la population est surtout une population de passage (pour 1 à 3 ans) essentiellement représentée par les militaires, les jeunes actifs et les apprentis.

Le Pays saumurois est le territoire du Maine-et-Loire où l'activité est la moins importante, dû notamment à un faible taux d'emplois accompagné d'un taux de chômage de plus en plus affolant. En 2000, ce taux devient le plus élevé du département avec ses 8.9%. Deux emplois sur 10 relèvent de l'industrie, l'agriculture représente 2 emplois sur 10 et le tertiaire près de 6 emplois sur 10.

Cependant Saumur offre un certain nombre d'emplois : en 1992, 75% de la population saumuroise exerce son activité dans un rayon de 15 km.

Le pays saumurois, tant en milieu urbain que rural, présente des indicateurs de pauvreté et de précarité très inquiétants, certainement dus à un taux faible d'activité, à une structure d'emplois instable (beaucoup d'emplois saisonniers agricoles) et à une structure familiale représentée surtout par des familles monoparentales ou mono actives.

Enfin, la parc logement de Saumur est touché par la vacance qui, avec un taux de 8.7% en 1999, est plus élevée que la moyenne nationale (6.8%). Celle de Saumur-centre est la plus alarmante ; bien qu'ayant largement diminuée, elle dépasse encore les 9.5%.

Ce sont autant de facteurs qui handicapent ce territoire.

Les commerces et services que Saumur propose à ses habitants sont en grand nombre mais inéquitablement dispersés dans la ville créant des espaces inanimés. L'activité commerciale est surtout alimentée par les restaurants, les bars, les hôtels pour servir l'essentielle de l'activité de Saumur : l'activité touristique.

## 2....QUI MISE SUR SA VOCATION TOURISTIQUE

Le tourisme est une activité très importante dans la vie économique de la ville. Bien que n'ayant pas évalué sa part dans l'économie saumuroise, la Chambre de Commerce et d'Industrie affirme incontestablement ce fait.

Pour de nombreux touristes découvrant la Vallée de la Loire, Saumur est une étape dans leur voyage. Concentrant avec sa région 75% de la fréquentation touristique du Maine-et-Loire, les motifs de visites sont avant tout :

- ✓ Le château dont l'emplacement exceptionnel dans la ville persuade de le visiter.
- ✓ Le Cadre Noir, devanture de l'Ecole nationale d'Equitation, cet univers emblématique du cheval, qui donne à la ville ce prestige et cette élégance et qui la distingue des autre villes du Val de Loire.
- ✓ Les vignobles du saumurois qui séduisent par leur saveur et leur convivialité.

Ceci a donc attiré entre Mai et Septembre 2003 près de 200 000 visiteurs. Ce sont ces visiteurs qui rythment la ville, cependant se sont essentiellement des touristes de passage qui ne séjournent que peu de temps à Saumur.

*Document 7 : Un des nombreux prospectus touristiques de la région saumuroise*
*Source : office de Tourisme de Saumur*

Les touristes se déplacent essentiellement en voiture dans Saumur. Pour accéder au château depuis la ville, la quasi-totalité des personnes ont utilisées leur véhicules. Seulement un tiers des touristes ayant passés par le centre-ville se sont rendus au château à pied, les deux tiers restant ont repris leur véhicule. La signalétique est selon les visiteurs satisfaisante mais peu insistante à certains endroits. Par exemple pour les accès piétons au château, les panneaux sont peu visibles et n'incitent donc par à les emprunter. De même, il y a peu de pancartes de bienvenue aux entrées de ville. Cette faible politique en matière de signalétique empêche la découverte de cette richesse touristique.

Depuis 1991, le château souffre d'une baisse de fréquentation : son contenu est dit déphasé et dépassé, il séduit de moins en moins les visiteurs, les habitants et ne symbolise plus un lieu d'identification et de fierté.

*Remarque* : Toutes ces informations proviennent d'une enquête réalisée en 2003 par l'Agence Interface Tourism auprès 228 touristes.

Ce phénomène témoigne des difficultés que rencontre la commune. En effet, Saumur s'affirme de plus en plus comme une ville urbaine mais reste conservatrice (très tournée vers son passé), peu innovatrice et mal adaptée aux nouveaux besoins citadins. Cette contradiction fait émerger des problèmes urbains qu'elle maîtrise peu.

## 3. UNE VILLE DEVANCEE PAR SES PROPRES DIFFICULTES

### a) Un territoire marqué par le phénomène d'urbanisation

La ville de Saumur s'est laissée très influencée par les grandes tendances urbaines des années 1980. La priorité donnée à la voiture est une des influences qui chamboula l'image de la cité. Ainsi, la circulation et l'arrêt automobiles ont pris une place trop importante dans une ville de petite taille comme Saumur. Deux exemples peuvent illustrer ce constat :

- ✓ L'aménagement d'une voie automobile rapide à proximité du centre-ville (à l'Est) pour accéder, depuis les bords de Loire, au château avec un emplacement pour les parkings sur le plateau.
- ✓ La condamnation des quais pour en faire des zones de stationnement.

Se reposant sur la qualité de son site, Saumur a peu fait d'effort en matière d'aménagement des espaces urbains laissant à la dérive quelques lieux publics. Perçue comme trop minérale, la commune dispose de peu d'espaces verts et n'offre pas suffisamment de lieux de détente pour ses habitants et ses touristes.

### b) Saumur, victime de ses propres ruptures

Avec l'extension urbaine et la montée de nouveaux enjeux, des ruptures au cœur de la ville de Saumur sont apparues

- ✓ **La rupture entre la ville et la Loire**, matérialisée notamment par l'occupation des places de stationnement sur la quasi-totalité des quais.
- ✓ **La rupture entre le centre-ville et les quartiers**, celle entre l'hypercentre et le quartier du Fenêt étant très révélatrice.
- ✓ **La rupture la plus blessante est la perte du lien naturel entre la ville et le château.**

Cette rupture est la conséquence de 3 événements successifs :

- La destruction des anciennes constructions du « Boile » : le lien naturel que constituait le quartier dit du « Boile » entre le château et la cité ancienne fut rompu dans les années 1970 à la suite de nombreuses démolitions autorisées, à cette époque, par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V) pour des raisons de rénovation urbaine.

- L'installation de l'accès automobile au château. Cet accès emprunte la rue d'Anjou (cf document 8) sur laquelle un tunnel fut construit (il y a quelques années), dans le coteau. Cette erreur urbaine a rendu quasi inexistant le lien entre le château et son contexte humain traditionnel. Cet axe routier n'incite plus les gens à emprunter les chemins traditionnels et les différentes montées piétonniers.

Il a aussi contribué à dissocier spatialement le château de son site naturel car son accès ne rend pas compte de la verticalité, de l'architecture et de la topographie de ce site.

- L'accident d'Avril 2001 : l'effondrement du rempart Nord du château. Cet évènement a condamné temporairement la montée du petit Genève, la rue Fourrier (accessibles depuis la place Saint-Michel), soit les passages donnant accès aux vues les plus intéressantes sur le château et sur la Loire.

En plus du choc émotionnel des habitants qu'il déclencha, cet éboulement marque ce divorce devenu bel et bien réel qui accélère l'essoufflement de Saumur.

### c) La place Saint-Michel, lieu témoin de cette rupture mais idéal pour y remédier

Située à l'entrée Est du centre-ville de Saumur, la place Saint-Michel est un endroit où s'exprime clairement cette dislocation.

Cette placette, donnant pourtant sur les bords de la Loire, y est complètement désunie du fait de la traversée de la départementale D 947 et de l'emplacement des parkings sur les quais. La place Saint-Michel est le lieu de transition entre le centre-ville et son quartier Fenêt, transition qui se ressent plutôt comme une interruption. Enfin, sa rupture avec le château est plus que regrettable.

Ce secteur nécessite donc un réel aménagement car il possède malgré tout de nombreux potentiels capable de recoller toutes ces entités.

# LA PLACE SAINT-MICHEL : SA PARTICULARITÉ, SES ATOUTS, SES DÉRIVES

Accolée à l'hypercentre de Saumur, côté rive gauche de la Loire, la place Saint-Michel, anciennement appelée place Vauban, est visible depuis trois points de vue :

***depuis la rive droite de la Loire, sur l'île d'Offard***

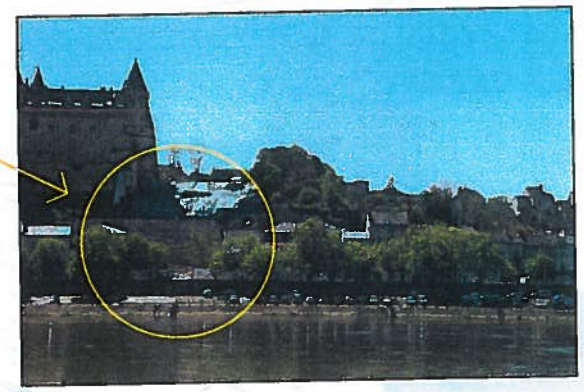

*Photo n°4*

***depuis le coteau***

*Photo n°5*

***depuis la place même***

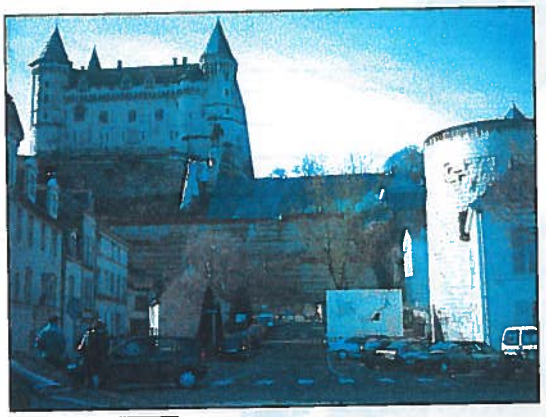

*Photo n° 6*

Les deux premières perceptions de la place donnent seulement vue sur la tour Pepagault et laissent supposer la présence d'un lieu public. C'est à l'arrivée sur la placette que l'on découvre sa forme, sa structure et que les premières impressions, positives et négatives, se font.

## Brève présentation de la place Saint-Michel :

A l'Est du centre-ville, la place Saint-Michel est intégrée dans le centre ancien saumurois. Elle constitue la limite de l'hypercentre et y est donc accolée. Elle est reliée, par la rue Fourrier, à la place Saint-Pierre, le cœur animé de Saumur et par la rue Jean Jaurès au quartier du Fenêt (cf document 8).

Elevé sur une pente de 3 à 4 mètres environ, cet espace de 2300 $m^2$ est très petit et trace un rectangle dont la longueur est délimitée par la Loire et le rempart nord, et la largeur par une enfilade de bâtiments.

Ce derniers dont la hauteur est assez importante, s'imposent en tant qu'éléments structurants de la place mais restent asservis à la tour Papegault qui en constitue la référence. Toutes ces bâtisses sont toutefois amoindries par la prestance du château qui du haut de ses fondations, garde un oeil sur elles.

L'éboulement du rempart du château sur la partie Sud de la place (que l'on peut actuellement considérer comme le « fond » de la place) a dénaturé cette structure originale. Son accessibilité par les rues Fourrier et Jean Jaurès, ainsi que par la montée du Petit Genève (camouflée provisoirement par le buton de consolidation) n'est plus possible actuellement, les voies étant coupées. Réduisant les visions de la place, la principale image que l'on peut avoir d'elle est celle que nous offre la vue depuis le côté de la Loire (cf photo n°4).

*Remarque* : Ceci explique le choix dans l'orientation de la place sur mes cartes qui est telle que je la voit, par conséquent le Nord sera pointé vers le bas.

Sur la place même, un petit îlot de bâtiments, réduit de moitié suite à l'accident et nommé îlot Raspail, se fait entourer par la rue Raspail, la rue Jean Jaurès et le vestige de la petite rue Saint-Michel. Un petit espace « vert » termine cette délimitation. Cet îlot permet de fermer la rue Raspail (reliant la rue Jean Jaurès et la place) lui donnant son effet de découverte. L'îlot Raspail tente de se battre face à la présence de la façade duPalais de Justice, qui fait défaut à la place.

Il est vrai que la place Saint-Michel est ressentie comme un espace public dévalorisé, égaré de ses fonctions. Cependant, elle fonctionne et est structurée avec tout ce qui l'entoure (le château, les quais, l'entrée du centre-ville, le quartier du Fenêt, etc.) et ne peut être réduit à sa simple superficie. C'est justement cette articulation et la richesse qu'elle contient qui font d'elle un lieu intéressant.

# A. UN LIEU PUBLIC DÉLAISSÉ EN QUÊTE DE SENS

## 1. UNE CIRCULATION ET UN STATIONNEMENT ANARCHIQUES

Actuellement, la circulation au sein et autour de la place est désordonnée, notamment depuis l'effondrement du rempart Nord du château, mais surtout du fait des travaux de voirie récemment entamés dans le quartier du Fenêt.

*Photo n° 7 : La rue Fourrier (au fond) et la rue Jean Jaurès (devant), provisoirement interrompues*

La rue Fourrier, (côté Sud Ouest) située entre la place Saint-Michel et l'ancien rempart ainsi que la rue Jean Jaurès arrivant par le Sud Est de la place sont inutilisables. En sens unique, direction le Fenêt, elles se dirigeront probablement vers le centre-ville.

Les rues qui leur sont perpendiculaires et axées vers la Loire, sont provisoirement interdites à la circulation car faisant l'objet de travaux.

Ces derniers, que j'évoquerai plus en détail, vont modifier totalement l'organisation automobile dans ce secteur (cf document 10).

Sur la place elle-même, la rue Raspail, pourtant étroite, est à double sens, le reste n'étant plus concerné par les flux de circulation depuis l'effondrement du rempart et devient de plus en plus utilisé pour stationner.

*Photo n°8 : La rue Raspail et son effet de surprise*
*source : Ville de Saumur*

Considérée certainement comme un des « points noirs », la place Saint-Michel est le lieu où le stationnement est abusif et anarchique. Mélangeant à la fois le parking gratuit marqué au sol et le parking « sauvage », cet endroit est devenu une immense place de stationnement (cf document 11).

***La place, envahie par les véhicules***

*Photo n° 9*

*Photo n° 10*

*Photo n°11*

Cette image réductrice de la place est de plus en plus perçue comme telle par les saumurois. Suite à un questionnaire réalisé auprès des habitants de la place, certains, installés seulement depuis 2 à 3 ans, souhaitent y voir davantage de parkings, preuve qu'ils la considèrent comme une place de stationnement.

Ce phénomène est accentué par le fait que la place soit à proximité de nombreux espaces de stationnement. Les trottoirs, le long du quai Mayaud, sont utilisés pour l'arrêt des voitures. De l'autre côté de cette même route, face à la place, deux voies descendant sur les quais (et délimitées par les parapets, permettent aux voitures de s'y rendre pour se garer. Un panneau à l'entrée de ces deux accès signale la présence de cette aire de stationnement d'une capacité de 300 places.

Enfin, le « relais » est repris après le rond point situé à une cinquantaine de mètres au Nord Ouest de la place par un parking payant s'étalant jusqu'à l'Hôtel de Ville.

## 2. UN ASPECT VISUEL ET ESTHETIQUE PEU TENDANCE

### a) L'effondrement du rempart Nord du château de Saumur, un désastre pour la place

L'effondrement du rempart Nord du château qui se produisit dans la nuit du 22 Avril 2001, affecta énormément la place ainsi que son organisation. Les travaux de sécurisation et la construction du buton provisoire_ ce vaste escalier emmailloté au pied du rempart _ ont transformé l'esthétique de la place.

*Photo n°12 :Buton consolidant provisoirement le rempart*

Cet effondrement a également conduit à la démolition de plusieurs beaux bâtiments (sur le cadastre actuel, sept bâtiments sont manquants par rapport à l'ancien) qui se trouvaient au pied du rempart.

*Photo n°13 :Ancienne maison du 117 rue Jean Jaurès, « ex-future » Maison de l'Artisanat*
*Source : photo P.Giraud*

L'un d'entre eux, situé au Sud de la place, avait fait l'objet, peu de temps avant l'accident, d'une importante restauration et était destiné à accueillir la Maison de l'Artisanat. Cette maison construite au XVIII$^{e}$ siècle représentait le bâti typique saumurois : murs en tuffeau et pierre de taille, toit en ardoise à longs pans, deux étages carrés reliés par un escalier en équerre en charpente et par un escalier droit, en maçonnerie. Sa forme polygonale lui donnait en plus son originalité.

C'est derrière ce beau bâtiment que démarrait ou arrivait la Montée du petit Genève.

La moitié des habitations de l'îlot Raspail ont également disparu suite à cet événement (cf document 9).

La destruction de ces bâtis est une perte douloureuse d'une partie du patrimoine de la place et bouleverse par là sa structure et ses différentes perceptions. La partie de la rue Jean Jaurès, au Sud de la place, encastrée par toutes ces bâtisses, se trouve maintenant « nue » et perd son petit effet d'étranglement que lui donnait ces habitations.

## b) Le Palais de Justice et son extension : l'erreur

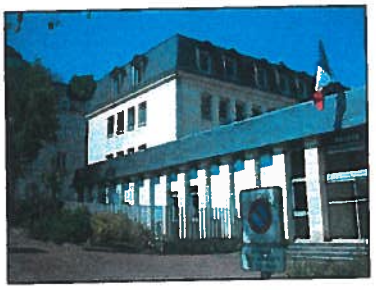

*Photo n°14 :L'entrée principale ,place Saint-Michel du Palais de Justice*

Le Palais de Justice construit en 1835 par Jacques Louis François, est un sublime édifice donnant sur la rue Montesquieu. Vers 1980, une nouvelle partie du Tribunal sort de terre. Ce nouveau bâtiment en pierre taillée de tuffeau, modifie le Tribunal en un long bâtiment à la Mansarde dont l'entrée principale donne désormais sur la place Saint-Michel.

Cependant, cette récente construction fait défaut à la place, d'un point de vue esthétique. Bien qu'ayant repris les matériaux traditionnels, sa forme s'intègre mal avec les autres bâtiments.

De plus, la partie donnant sur la place est beaucoup moins haute que toutes les maisons qui l'entourent. Positionné entre la tour Papegault, sa courtine et le rempart, le Palais de Justice se fond difficilement dans le cadre du site et en brise le rythme.

## c) La pauvreté du mobilier urbain

La place Saint-Michel est revêtue principalement d'un enrobé bitumeux.

*Photo n°15*

Le mobilier urbain est quasi inexistant : une poubelle, une cabine téléphonique et un banc regroupés tous à l'entrée du Palais de Justice, «comblent» le site.
Peu visible à l'entrée Nord de la place, ce mobilier est surtout mis à disposition pour les personnes se rendant ou sortant du Tribunal. Les nombreuses fois où je me suis rendue sur la place, ce mobilier était rarement utilisé ~~utilisé~~.

***Voici représenté la totalité du mobilier urbain*** ?

*Photos n°16a et 16b*

La place est éclairé seulement par un candélabre. Par contre, des projecteurs de mise en valeur du patrimoine historique illuminent les monuments présents sur et autour de la place. Deux éclairent la tour Papegault et sa courtine, deux autres le château et son rempart. Ces quatre spots lumineux sont très puissants et éclairent largement la place. Mais ils ne remplacent pas la qualité d'un bon éclairage urbain normal.

Depuis quelques années, Saint-Michel n'est plus ornée d'illuminations de Noël. Ceci dévoile bien un réel désintéressement et délaissement de la place et de ces habitants.

La végétation est disposée de manière décousue et est peu entretenue. Aucun effort dans la composition des parterres de fleurs et dans la disposition des arbres n'est réellement fait. Cet agencement de la végétation donne l'impression d'être utilisée pour « remplir » l'espace.

*Photo n°17*
*Source : Ville de Saumur*

***Exemples de végétations présentes sur la place***

*Photo n°19*

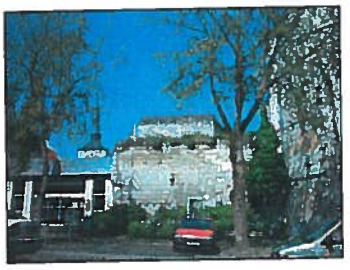

*Photo n°18*

## 3. UN ESPACE PEU DYNAMISE

### a) L'absence de commerces et services

La place est « animée » par le café Le Saint-Michel, situé à l'angle Nord-Est. Aucun autre commerce n'existe dans le quartier. Le restaurant les Ménestrels, 13 rue Raspail, et le Palais de Justice représentent les seules activités.

Le reste du quartier du Fenêt, essentiellement résidentiel, accueille seulement une école et les ASSEDIC. Quelques magasins tentent de s'installer mais désertent rapidement le quartier, faute d'une trop faible clientèle. En effet, la population du quartier se rend essentiellement dans l'hypercentre : lui étant proche, elle y trouve tous les commerces et services dont elle a besoin. Cependant, pour s'y rendre, elle doit traverser la place Saint-Michel qui devient un véritable lieu de passage.

Pourquoi ne pourrait-il pas devenir un lieu d'arrêt (différent d'un arrêt de stationnement) ?

### b) Un secteur de plus en plus déserté

En corrélation avec cette absence, la population du quartier diminue fortement depuis 1990 : on recensait 1064 habitants cette année-là, pour arriver à 618 en 1999, soit une perte de 446 habitants.

Parallèlement, la vacance reste très élevée ; même si sa tendance est à la baisse, elle concerne encore 11.1% de logements.

Ce dépeuplement, certes général à la ville (cf partie 1), est regrettable pour le quartier du Fenêt.

Ce dernier a la chance de conserver encore l'atmosphère d'un passé très riche (on le verra plus loin) qui pourrait revivre au travers des habitants mais qui malheureusement s'oublie peu à peu avec leur départ.

## 4. La place Saint-Michel, lieu au cœur de pénibles ruptures

Les différentes entités qui encerclent la place Saint-Michel sont totalement déconnectées entre-elles.

La rupture la plus connue est la perte du lien avec le château, soit le haut du coteau, et la place. Ce lien, pourtant très important autrefois, a été victime d'une dévalorisation depuis quelques années.

Il existe un chemin pédestre « la montée du petit Genève » partant de la place et arrivant sur l'esplanade du château. Malheureusement, aucun panneau signalétique n'indique clairement la présence de cette montée et par conséquent n'incite pas à l'emprunter.

*Photo n°20a :La Montée du petit Genève qui relie la place à l'esplanade du château*

*Photo n°20b :Traversée de la rue d'Anjou et l'entrée au tunnel, coupant le petit Genève*

L'aménagement de la voie automobile, rue d'Anjou, accédant au château, traverse le petit Genève et crée une coupure dans son tracé. Cette traversée est désagréable voire même dangereuse : empruntant tranquillement le petit Genève, le marcheur doit soudainement traversée une voie sur laquelle les voitures circulent rapidement et sont peu prévisibles car cachées par le tunnel.

De plus, la place n'est plus en relation avec les bords de la Loire. Ce divorce est certainement lié avec l'importance qu'a pris le quai Mayaud et qui remonte à plusieurs siècles.

Vers 1830, une nouvelle levée du Fenêt, prolongeant la route de Limoges à Saumur, fut établit créant un nouveau quai, le quai de Limoges, actuel quai Mayaud. Cet aménagement a séparé et éloigné les habitants du Fenêt de la Loire qui tentèrent, par de nombreuses pétitions, d'obtenir une facilité d'accès au fleuve.

Cette difficulté reste aujourd'hui un handicap. Bien que deux passages piétons permettent un accès aux berges, le flux intense des véhicules aux abords de la place, circulant sur le quai Mayaud, rend stressante et pénible leur traversée.

L'arrivée sur les quais envahis par la fourmilière de voitures rajoute un sentiment de déception. De plus, aucune activité n'anime les bords de Loire et ne peut donc inciter les gens à y venir, outre pour garer leur voiture.

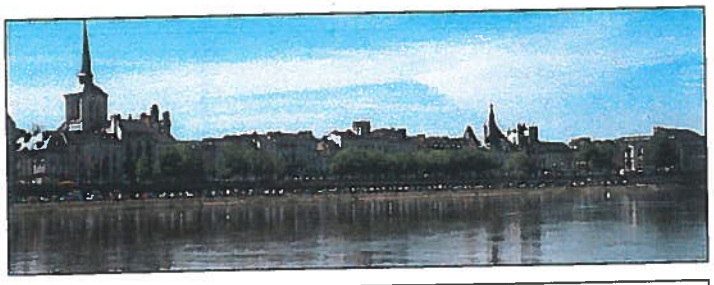

*Photo n°21 : Une lignée de voitures qui monopolise les quais*

Bien que très proches du centre-ville, la place Saint-Michel et le Fenêt, faubourg qui l'englobe, y sont mis à l'écart. Cette séparation est fortement ressentie lorsque, partant du centre-ville, l'on arrive à la place.

La population de ce quartier semble pourtant peu touchée par cette mise à l'écart et ne le dynamise pas vraiment. La sortir de cette situation ne la laisserait toutefois pas indifférente.

Sa disposition particulière qui fait de la place pourtant un lieu stratégique structuré par des éléments intéressants à présenter.

## B. UN EMPLACEMENT AUX NOMBREUX POTENTIELS

Malgré les difficultés auxquelles elle doit faire face, la place Saint-Michel s'est créée par de nombreux éléments dont la force est regrettablement cachée.

Cette placette mystérieuse vaut la peine d'être explorée.

### 1. UNE POSITION STRATEGIQUE ET IDEALE

La place Saint-Michel a l'avantage d'être située stratégiquement dans Saumur et d'être en liaison avec les « points » forts de la ville.

#### a) Une localisation d'entrée de ville

La place Saint-Michel a la caractéristique d'être une entrée de ville de Saumur. C'est à cet endroit que se trouvait une des portes d'entrée de la cité, la porte du Fenêt, aujourd'hui détruite mais toujours présente dans les mémoires.

La placette a en effet conservé sa fonction et est le lieu qui permet le passage dans l'hypercentre.

#### b) Un accès à la haute ville et au château

En plus d'être au pied de la ville intra-muros, Saint-Michel est un espace qui offre beaucoup d'accès.

Surplombé par le château, il est le point de départ de la « montée du petit Genève ». Cet itinéraire pédestre est un des seuls cheminements, avec la « montée du Fort », qui depuis la place Saint-Pierre, relie la ville basse à la ville haute, et donc au château.

Sur le plan touristique, cet élément représente un fort atout pour la place.

#### c) Un emplacement au bord de départementale D 947

Cet attrait touristique est accentué par le passage de la départementale D 947 sur le quai Mayaud. En effet, cette voie qui relie Saumur aux communes de Montsoreau, Chinon, en traversant de nombreux villages pittoresques (cf annexe 7), est l'itinéraire de la route des vins et par conséquent celui des touristes.

C'est aussi une route utilisée quotidiennement par les habitants de l'agglomération saumuroise : 7190 véhicules par jour empruntent cette départementale, dont 7% de poids lourds, sachant qu'en période estivale, le flux touristique est beaucoup plus important.

## d) Son ouverture sur la Loire

La place Saint-Michel a vue sur l'île d'Offard (rive droite). Elle débouche directement sur un accès aux berges matérialisé par les parapets, reconnus comme monument historique à protéger.

*Photo n°22 : Les parapets situés face à la place Saint-Michel*

Il est important de rappeler que la place était autrefois un des ports de la ville, le port Saint-Michel.

C'est à cet endroit qu'arrivaient le bois de chauffage et de construction. Ici, étaient également réceptionnées les marchandises provenant de la trentaine de moulins alignés sur le rebord du coteau (le long de l'actuelle rue des Moulins) pour être ensuite envoyées à l'embarcadère.

## e) Le tout englobé au sein du P.S.M.V et de la Z.P.PA.U.P

Cet espace est inclus dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V) du Secteur Sauvegardé et dans la Z.P.PA.U.P. (cf annexes 4 et 5).

Ces deux périmètres créent de servitudes très strictes pour le patrimoine saumurois et témoignent de la richesse naturelle, patrimoniale et culturelle de tous les éléments qu'ils intègrent.

Depuis sa création, le Secteur Sauvegardé de Saumur inclus la place et ses quais, preuve de sa vraie valeur.

Suite à sa récente extension, le P.S.M.V de Saumur devenant l'un des plus grands en France, affirme son importance et sa volonté de mieux protéger les monuments et sites saumurois. La place Saint-Michel en fait ainsi l'objet et en est même devenu un des sites stratégiques pour la revitalisation du Secteur Sauvegardé.

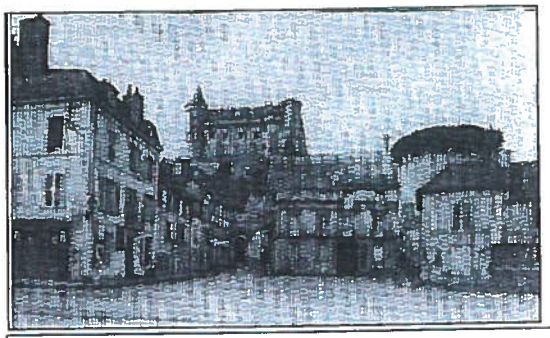

*Photo n°23 : La place Saint Michel autrefois*
*Source : « Miroir de Saumur », P.Bernard, P.Lemoine-Chevallereau*

Il faut rappeler que cet emplacement a connu un important changement dans sa morphologie : il y a quelques années, la démolition d'un îlot positionné au centre de la place a largement augmentée sa dimension en ouvrant une large perspective sur le château et en donnant une importance toute particulière à la restauration du mur de soutènement malheureusement effondré.

Egalement, la place Saint-Michel, en plus d'être historiquement un point de rencontre au pied des anciennes fortifications de la ville, des remparts du château ainsi que le point d'arrivée du chemin de halage de la Loire, était le lieu qui séparait le quartier catholique (le Fenêt) et le quartier protestant (la ville intra-muros).

Tout cette richesse justifie largement l'intégration de la place Saint-Michel au sein du Secteur Sauvegardé et de la Z.P.P.A.U.P..

Ce site a en effet un patrimoine historique et architectural à la valeur indéniable. Malheureusement trop timide, il est important qu'il se fasse connaître.

## 2. DES CARACTERISTIQUES HISTORIQUES ET ARCHITECTURALES INTERESSANTES

### a) La tour Papegault et sa courtine

Située au pied du château, le plus important monument historique de Saumur, la place Saint-Michel loge en plus la fameuse tour Papegault. Au pied de cette tourelle (formant un éperon à la pointe nord-ouest des fortifications) se trouvait le terrain d'exercices des compagnies d'arbalétriers et d'arquebusiers (armuriers).

Son étymologie est la suivante : chaque année au mois de mai, la silhouette d'un oiseau, le papegai ou papegalt (qui signifiait perroquet), était déposée au sommet de la tour. Celui qui parvenait à l'atteindre (au moyen d'un arc, d'une arbalète, ou plus tard, d'un mousquet) était récompensé de son exploit.

La tour a conservé les vestiges de la muraille de l'ancienne enceinte urbaine : la courtine.

Peu mis en valeur, ces édifices historiques apportent malgré tout de l'authenticité à la place.

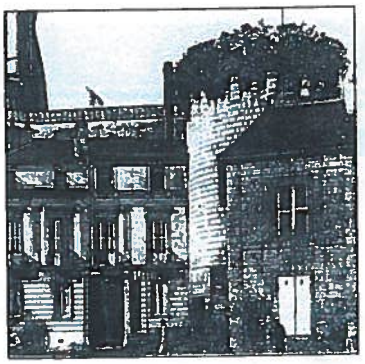

*Photo n°24 : la tour Papegault autrefois source : archives municipales de Saumur*

***Une valeur à l'égal de son passé...***

***...mais gâché par le présent***

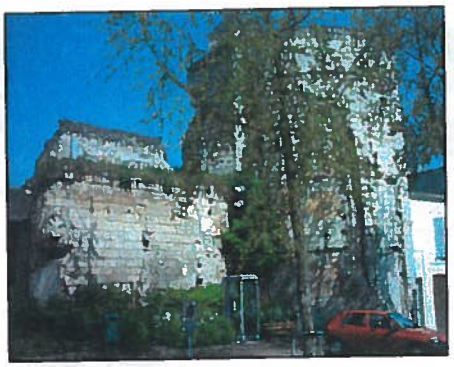

*Photo n°25 : l'état délaissé de la tour et sa courtine*

Tout au long de son histoire, la place Saint-Michel s'est vue attribuer différentes fonctions (terrain d'exercices, entrée de ville, port,...). Mais elle fait partie avant tout du passé du faubourg du Fenêt auquel elle est rattachée.

### b) Le Fenêt, un faubourg reflet de son passé

Le faubourg du Fenêt s'est progressivement développé sur le flanc Est de l'enceinte médiévale en suivant un tracé linéaire imposé par l'étroitesse du terrain entre la Loire et le coteau (cf document 12).

L'orientation du réseau viaire, perpendiculaire à la Loire, paraît résulter d'une étroite relation avec les activités du fleuve.

De même, les portions de marches encore existantes témoignent de probables échanges avec le haut du coteau ; elles devaient certainement être utilisées pour acheminer les marchandises depuis les moulins vers le port. Au cœur de la place, sur l'îlot Raspail, quelques unes de ces marches, situées sur la petite rue Saint-Michel subsistent et rappellent ce passé.

*Photo n°26 :La petite rue Saint-Michel, et le reste de ses marches, en souvenir*

Mais ce qui marque véritablement l'histoire du Fenêt est avant tout le contrôle d'une partie de ce territoire par l'Oratoire, chef de file de la lutte contre le protestantisme. Face au rayonnement protestant dans la ville, le clergé catholique réussit à s'imposer par la fondation du collège des oratoriens en 1624 et d'un certain nombre de couvents ; Notre-Dame des Ardilliers étant le plus exceptionnel.

C'est entre ce sanctuaire et la place Saint-Michel que se sont imposés de magnifiques hôtels particuliers et des maisons plus modestes.

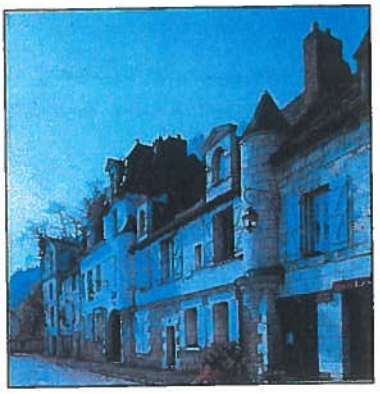

*Photo n°27 : L'hôtellerie des Trois Anges, rue Rabelais*
*Source : le Fenêt à Saumur : un faubourg sous contrôle oratorien, Eric CRON, La Revue des Pays de la Loire, 73*

La place Saint-Michel constituait par conséquent la barrière symbolique ente le quartier catholique (le Fenêt) et le quartier protestant (la ville intra-muros) qui en a fait un lieu emblématique.

Le faubourg vivait par l'activité chapeletière, un important artisanat de médailles, d'objets religieux et chapelets, qui prit un caractère manufacturier dès le XVIII$^{e}$ siècle et prend une place primordiale dans le quartier. En effet, les patenôtriers (fabricants de chapelets) se sont multipliés de façon spectaculaire dans le Fenêt. Un millier d'habitants du faubourg vivait alors du chapelet, l'architecture de leur maison en vient même à être structurée par cette industrie. Les bâtis, typiques de cette activité, présentent un rez-de-chaussée très souvent ouvert sur la rue par un ou deux arcs destinés aux étals de marchands.

*Photo n°28 et n° 29 : Façades d'habitations , rue Jean Jaurès (à gauche) et rue Rabelais (à droite) ayant conservé leurs caractéristiques historiques*
*Source : le Fenêt à Saumur : un faubourg sous contrôle oratorien, Eric CRON, La Revue des Pays de la Loire, 73*

La majorité de la population artisanale obéissait à une normalisation urbaine. Toutefois, on remarque quelques grandes demeures uniques devant probablement appartenir à une certaine catégorie de marchands désireux de se distinguer.

En déambulant à travers le faubourg, ce passé est fortement ressenti tant dans l'ambiance que dans l'architecture du quartier, ce qui lui a apporté tout son charme.

### c) Un bâti traditionnel conservé

Malgré la démolition et la défectuosité de plusieurs habitations, la place Saint-Michel est entourée d'un bâti traditionnel saumurois, composé de quelques maisons du XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles.

Les constructions sont moyennement élevées et leurs matériaux sont en général bien conservés : beaucoup sont édifiées de pierre blanche du tuffeau (moellons de tuffeau pour les constructions les plus anciennes et pierres de taille pour les plus récentes) (cf document 13). Cette pierre contraste généralement avec les teintes bleu-noir des toitures en ardoises surmontées de cheminées en briquettes de terre cuite.

La place Saint-Michel fait partie du secteur où de nombreuses Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, O.P.A.H. se succèdent. Depuis 1998, certains de ses logements sont concernés par une restauration :

- le 2 place Saint-Michel dans l'O.P.A.H. 1997/99

- les 2 et 5 place Saint-Michel et le 5 rue Raspail dans l'O.P.A.H. 2001/2003. Cette dernière O.P.A.H. sera complétée par l'O.P.A.H. 2004/2006, qui, intégrant à nouveau le secteur, est réellement décidée à diminuer cette vacance et à améliorer la qualité des logements (cf annexe 8).

*Quelques façades de la place restaurées place Saint-Michel*

*Photo n°30*

*Photo n°31*

*Photo n°32*

Ces O.P.A.H. ont contribué à diminuer le nombre de logements vacants et à réhabiliter quelques 360 logements en centre-ville. Cependant, peu de logements sont conventionnés et seulement 7% de propriétaires occupants ont participé aux O.P.A.H..
La commune a la volonté de diminuer la vacance et de réhabiliter le centre-ville. Au travers des nombreuses O.P.A.H., elle souhaite atteindre le plus possible ses objectifs.

## C. UN SITE AU CARREFOUR DE NOMBREUX PROJETS

La place Saint-Michel est spectatrice de nombreux projets qui se réalisent à ses alentours.

### 1 DES TRAVAUX POUR RETROUVER UN CHATEAU A L'IDENTIQUE

Le chantier de reconstruction du rempart effondré du château a démarré. Ce sera le plus important chantier de France sur un monument classé. Consolider cet ensemble architectural prendra trois années, avec plusieurs phases de travaux et coûtera 23.5 millions d'euros.

La remise en état du rempart avait suscité un long débat dans lequel de nombreuses propositions diverses et variées étaient suggérées : recouvrir le rempart de tuffeau, rendre le rempart « utile » (cf annexe 9) voire même l'installation d'un ascenseur depuis la place Saint-Michel jusqu'au château).

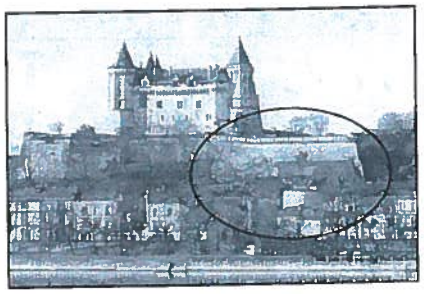

Mais l'urgence des travaux coupa cours à cette discussion dont la décision fut de reconstruire le rempart à l'identique. (cf annexe 10).

*Photo n°33 : Photo du château avant l'effondrement que les saumurois et les touristes retrouveront dans trois ans*
*Source : article du journal le Courrier de l'Ouest, du 15 avril 2004*

La liaison verticale, soit « la montée du petit Genève », sera rétablie dans le but de relier par elle à nouveau la place Saint-Michel et l'esplanade du château.

Rendre cette place plus attrayante devient incontournable.

## 2 UNE NOUVELLE VIE AU QUARTIER DU FENET

### a) Les rues du Fenêt « se font refaire une beauté »

Depuis février 2004, des travaux de réfection de la voirie du Fenêt sont entrepris, au grand bonheur des habitants qui le souhaitaient depuis des années. Les rues du Bellay, Rabelais, Jean Jaurès, du général Bontemps ainsi que la place Alain Targé et la cour des Gerbes vont être réalisées de manière à privilégier les piétons et les cyclistes.

Ce chantier de voirie, le plus important actuellement sur Saumur avec un budget de près de 860 000 €, souhaite créer des rues semi-piétonnes à sens unique.

Devant s'achever en 2006, il restera ensuite à poursuivre l'effort de la place du Fenêt jusqu'aux Ardilliers.

### b) Une mise en valeur du bâti

Ce quartier, menacé d'une disparition architecturale fragilisant son authenticité, devient depuis peu l'endroit où se manifeste une véritable volonté communale.

La révision du secteur sauvegardé prévoit de remédier à cette perte en laissant une plus large place à une création architecturale intégrée en volumétrie et en couleur. Cette résolution sera renforcée par une plus importante restauration des maisons subsistantes.

En effet, un nouvelle O.P.A.H (2005/2007) intégrant le Fenêt, envisage la restauration ainsi que la diminution de l'insalubrité et de la vacance de plusieurs logements.

### c) Le chantier de la Maison de l'artisanat

Au abords de la place Saint-Michel, le projet de recréer la Maison de l'Artisanat sur la cour de Gerbes voit le jour et sera accompagné d'un réaménagement complet du site : un parking, un petit parc ainsi que des bars/cafés et/ou restaurants seront installés. La réouverture de quelques caves est en plus envisagée.

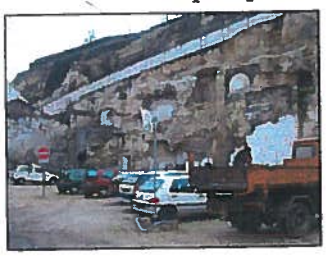

*Photo n°34*

Ce projet a pour objectif d'attirer les saumurois et touristes dans ce secteur afin de le réanimer et redynamiser.

***La cour de la Berge, lieu du projet***

*Photo n°35*

Pour assurer la liaison entre le Fenêt, qui tend à retrouver un nouveau visage et le centre-ville, la place Saint-Michel doit incontestablement se mettre fonctionnellement et esthétiquement à la hauteur.

## 3. Les traversées de « la Loire a velo » et du « Parcours Lumiere »

La place Saint-Michel sera, dans des projets, un lieu de passage privilégié.

Le premier projet, intégré dans la mission Val de Loire, est celui de «la Loire à vélo » qui intégrera la ville de Saumur. Cet itinéraire passera au sud de la place, rue Fourier et traversera tout le quartier du Fenêt. (cf annexe 11).

Egalement, Saint-Michel sera l'endroit où pénétrerait probablement le « Parcours Lumière ». Ce projet, en étude depuis 1997, aurait pour objectif d'animer la ville nocturne saumuroise en éclairant de manière variée les différents monuments historiques créant ainsi un véritable circuit lumineux. Le contenu exacte et l'échéance de ce projet sont des informations que je n'ai pu avoir.

Afin d'être capable d'accueillir dignement cette potentielle peuplade, la place Saint-Michel doit se refaire un nom et reconstruire avant tout sa propre identité.

Tous ces projets en cours ou à venir et témoignant d'une volonté communale, justifient incontestablement la nécessité d'intervenir sur la place Saint-Michel. En mettant à profit tous ses potentiels et en lui réattribuant ses véritables fonctions, cette place a, en tant qu'espace public urbain, un avenir prometteur.

# DES PROPOSITIONS POUR UN RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-MICHEL

## A. LES ENJEUX JUSTIFICATIFS DU PROJET

La description complète de la place Saint-Michel l'a révélée comme un lieu devant faire l'objet d'une attention particulière. Ses handicaps exigent le besoin d'un traitement de cette placette dont les atouts en valent la peine.

En effet, le sentiment d'un endroit peu esthétique et peu agréable doit disparaître pour laisser place à une impression de chaleur et de convivialité.

Le réaménagement de Saint-Michel que je propose tentera d'atténuer au mieux les faiblesses de ce site tout en valorisant et en mettant à profit ses potentiels dans l'espoir de faire ressentir le plus possible cette impression.

La présentation de mon projet sera constamment guidée par les différents enjeux que j'ai fixé (ci-dessous).

### 1. LA PLACE, UN ESPACE PUBLIC RENDU A SES HABITANTS

Le premier enjeu, et certainement le plus important, est de requalifier la place Saint-Michel comme un des centre de vie du quartier du Fenêt. Etant le point de départ ou d'arrivée de ce faubourg, les habitants doivent se réapproprier cet espace.

Il doit donc retrouver son dynamisme et devenir un point de rencontre. C'est en mettant cette placette en activité et en la rendant utilisable par tous, dans une atmosphère de sécurité que ce sentiment d'appartenance pourra être réel.

### 2. RECREER UN LIEU DE CONNECTIONS

La situation de la place nous a fait constater qu'elle se trouvait au cœur de ruptures alors que son passé lui attribuait fortement un rôle de « connecteur ».

Rétablir ses liens naturels et traditionnels avec la Loire, le Fenêt et la ville haute, mettre en valeur sa fonction d'entrée de ville sont les objectifs à atteindre pour redonner signification à la place.

Elle doit donc s'étendre et s'ouvrir à chacun de ces espaces environnants, eux-même redynamisés et en activité, pour les intégrer dans son fonctionnement.

## 3. AMELIORER L'ATTRACTIVITE D'UN SITE POTENTIELLEMENT TOURISTIQUE

La localisation et les caractéristiques culturelles de la place Saint-Michel en font un lieu dont la vocation est incontestablement touristique.

De plus Saumur, étant un des grands pôles touristiques de la région, a la volonté aujourd'hui d'améliorer son accueil.

Revaloriser son patrimoine rendra la place attractive et touristique et lui redonnera de l'importance. Faire resurgir l'histoire de la tour Papegault et sa courtine[1], utiliser l'importance du rempart nord du château rendront cet objectif réalisable.

## 4. OFFRIR UN VERITABLE ESPACE DE STATIONNEMENT

Tous les objectifs énoncés précédemment ne pourront être atteints qu'après avoir traité et résolu le problème du stationnement, le principal handicap de la place Saint-Michel : cette « fausse place de parking ».

Cet enjeu permettra de rendre la place à chaque habitant et passant. La solution serait de faire disparaître ces voitures tout en offrant un espace de stationnement à proximité de la place.

Ceci engendre un accès optimal et une meilleure organisation de la voirie adaptée aux nouvelles exigences de la place.

Du haut du coteau et de l'autre côté de la Loire, on aperçoit le haut de la tour Papegault et le rempart du château laissant deviner et imaginer à chacun l'existence de la place Saint-Michel. C'est seulement en y entrant qu'elle se dévoile entièrement.

Cette particularité, typique d'une petite place urbaine, prouve qu'elle en est réellement une, de part son caractère, son ambiance et ses aspects spatial, social, esthétique et symbolique. Ceci justifie donc amplement son réaménagement qui lui permettra de défendre ce titre.

[1] Courtine : reste de mur de fortifications accolé à la tourpapegault

## B. LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-MICHEL : LES PROPOSITIONS

Mes propositions d'aménagement se sont faites au regard du nouveau Secteur Sauvegardé. Dans ce dernier, la place Saint-Michel fait l'objet de plusieurs exigences et réflexions que je me suis efforcée de respecter (cf annexe. 12) Par ailleurs, la réalisation de mon projet se fera sous le regard attentif de l'Architecte des Bâtiments de France.

### 1. LE PARKING SOUTERRAIN, UNE SOLUTION AU PROBLEME DU STATIONNEMENT

✓ *Objectifs*

La création d'un parking souterrain sous la place Saint-Michel est une des solutions la plus efficace pour répondre à tous les problèmes que lui pose le stationnement. Ce parking permettra de stopper l'emprise des voitures envahissantes sur la place, d'améliorer son aspect esthétique tout en offrant la possibilité de se garer à proximité immédiate.

Egalement, la capacité de ce « parking Saint-Michel » participera à la réduction du nombre de voitures sur une partie des quais de la Loire. Cette opération sera réalisée dans l'optique de la commune qui souhaiterait, dans l'avenir, libérer entièrement les berges de Loire des véhicules, ces berges faisant partie des éléments à protéger par l'Unesco.

Ce double objectif justifie donc la présence d'un parking souterrain dont les aménagements pourront être les suivants.

✓ *Caractéristiques*

Le parking souterrain contiendra autour de 300 places afin de répondre au mieux à cet objectif et aux besoins de stationnement de plus en plus accrus.

Une place de parking souterrain devant occuper 25 $m^2$ (12,5 $m^2$ pour la place et 12,5 $m^2$ pour y accéder et sortir), le parking s'étendra sur environ 7500 $m^2$ répartis en plusieurs niveaux.
Trois niveaux de 2500 $m^2$ accueillant chacun 100 places seraient convenables. Cependant le nombre de niveaux reste incertain car il dépendra des contraintes hydrologiques et géologiques du sous-sol, qui feront l'objet d'études préalables par des spécialistes.

L'entrée et la sortie automobile du parking seront situées sur les quais, au pied du parapet. Une voie en sens unique (cf document 15), accessible depuis le quai Mayaud, permettra de s'y rendre en empruntant une portion des quais. Afin de respecter au maximum celle-ci, les voitures seront invitées à « Rouler au pas », indiqué par un panneau au début de la voie et à laisser la priorité aux piétons.
L'issue piétonne du stationnement souterrain donnera sur la place Saint-Michel. Sur le document 17, cet accès est proposé du côté du Palais de Justice, cependant sa position exacte dépendra des possibilités techniques.

*Document 14 : Représentation schématisée du parking*

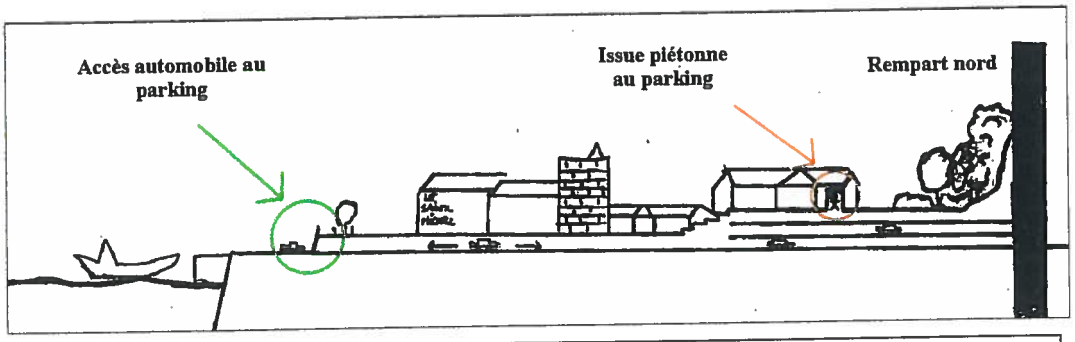


*Coupe de la place Saint-Michel*
*Réalisation : Augereau.L*

Les quelques places de stationnement situées aux abords du quai Mayaud seront maintenues pour les habitants de la place qui n'ont pas de garages.

✓ *Impacts*

L'aménagement d'une telle infrastructure sera très conséquente. Sa proximité avec le fleuve et le coteau rendra plus complexes les contraintes topographiques, hydrologiques et financières. Un telle construction est très coûteuse pour la commune et contraignante pour les riverains.

L'accès au parking souterrain depuis les quais est également problématique. En effet, ce choix ne rentre pas complètement dans l'idée d'une absence totale de flux automobiles sur les berges de Loire, mais était actuellement le plus approprié et permet à terme une amélioration dans l'organisation automobile autour de la place offrant un cadre de vie plus agréable.

Une réflexion plus profonde sur d'autres possibilités d'accès au parking sera nécessaire

## 2. LA REORGANISATION DE LA CIRCULATION

### a) La circulation automobile

✓ *Objectif*

La circulation automobile sur la place Saint-Michel sera organisée de manière à la minimiser le plus possible.

✓ *Caractéristiques :*

Dans cet esprit et en tenant compte de la logique de la future circulation (cf document 10), une seule voie de circulation existera aux alentours de la place : la rue Raspail. En sens unique, elle assurera la liaison de la rue Jean Jaurès (elle-même en sens unique vers l'hypercentre) au quai Mayaud. La vitesse devra être très limitée et sera indiquée, à l'entrée de la rue Raspail, par un panneau signalant « Rouler au pas ».

Cette voie est maintenue essentiellement pour les riverains qui possèdent tous un garage. Une entrée Nord de la place sera possible uniquement pour accéder aux quelques places de stationnement le long de la route.

L'accès de la Loire aux rues Jean Jaurès et Fourrier sera assuré par les rues proches et parallèles à la rue Raspail : la rue du Relais et la rue Montesquieu (cf document 15).

Dans un souci d'homogénéité avec les autres rues du Fenêt et en continuité avec la rue Jean Jaurès, les rues Raspail et Fourier seront revêtues d'un enrobé noir délimité de chaque côté d'un pavage sur lequel circuleront piétons et cyclistes.

*Photo n°36 : Revêtement de la rue du Relais : enrobé noir et pavés de 14 cm de côté et 8 cm d'épaisseur chaque côté*

La circulation sur le quai Mayaud ne sera pas modifiée. Cependant des aménagements ralentiront les véhicules lors de leur arrivée au pied de la place, notamment par une zone 30.

Cette section de voie pourra être particularisée par un simple changement de revêtement, tel du béton désactivé.

### b) La circulation cycliste

✓ *Objectif*

Le cycliste doit pouvoir se rendre ou repartir de la place facilement et tranquillement, notamment pour ceux qui réalisent le trajet « La Loire à vélo ».

✓ *Caractéristiques*

Des espaces cyclables seront donc aménagés sur les rue Raspail et Fourrier matérialisées par des bandes pavées représentées par la photo n° 36. Ces voies seront praticables en double sens pour le cycliste et précisées par des panneaux signalétiques.

Sur le quai Mayaud, deux voies de chaque côté de la route délimitées par un marquage au sol permettront aux vélos de circuler tranquillement.

Des appuis vélos seront également mis à disposition sur la place: un sera situé à l'entrée Nord Ouest de la place et l'autre à son entrée Sud Ouest (cf document 17).

### c) La circulation piétonnière

✓ *Objectif*

Afin de répondre aux enjeux cités au début, la place Saint-Michel sera en priorité laissée aux piétons.

En effet, l'habitant, le passant, doit se sentir libre de contempler et d'utiliser cet espace public. En d'autres termes, aucun flux ne doit le perturber si l'on veut qu'il se l'approprie. De plus, dans toute place urbaine la sécurité doit être assurée à ses passants et son ambiance doit leur laisser une impression de sécurité.

Diminuer l'importance automobile du véhicule est une des seules alternatives permettant de rendre possible cet effet.

✓ *Caractéristiques*

L'espace piéton sera représenté par une esplanade que je détaillerais par la suite.

Egalement, aérés et embellis par la disparition des voitures, les quais seront entièrement praticables par les piétons désireux de se balader paisiblement le long du fleuve.

La réorganisation de la circulation à l'intérieur même de la place Saint-Michel, doit intégrer, nous l'avons vu, ses trois acteurs que sont le piéton, le cycliste et l'automobiliste. L'espace que chacun doit occuper a suscité une longue réflexion dans laquelle deux cas étaient possibles.

*Document 16: Confrontation de deux schémas de fonctionnement pour l'organisation de la place Saint-Michel*
*Réalisation : Augereau.L*

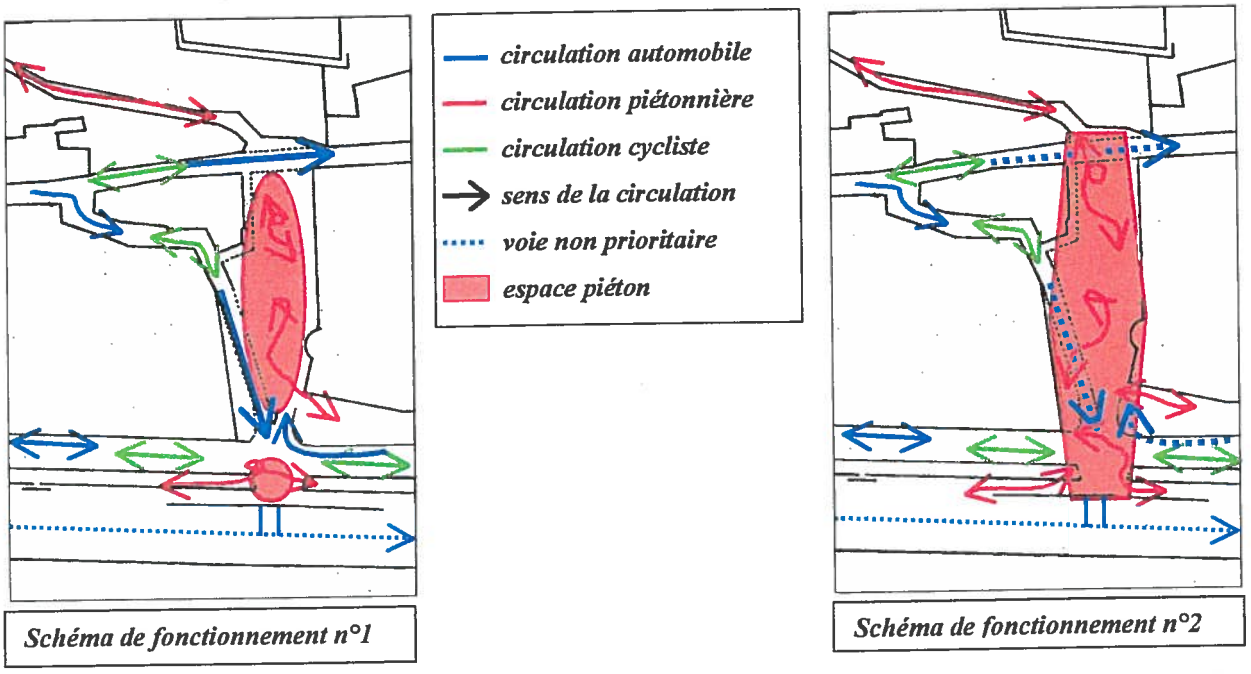


Le premier schéma de fonctionnement de la place rend prioritaire les différentes rues entourant la place, ainsi que la traversée du quai Mayaud. Cette priorité établit cependant une rupture dans l'espace piétonnier.

En revanche, le deuxième schéma, tout en maintenant ces trois voies, rend totalement prioritaire la circulation piétonnière. La circulation automobile sera plus contraignante car elle doit s'adapter au piéton.
Ce dernier schéma est donc celui qui a été retenu car il est la réponse la plus optimale aux objectifs fixés, le déplacement du véhicule doit être amoindri face à celui du piéton qui pourra se sentir en sécurité.

Dans cette deuxième proposition, la partie haute de la rue Raspail est automobile et cycliste pour devenir semi-piétonne sur sa partie basse. De plus, les habitations situées au niveau de la voie-piétonne ne possèdent pas de garages (ceux-ci se trouvant avant), cette disposition ne pose donc aucune contrainte pour les résidents.

✓ *Impacts*

Le choix vis-à vis de l'occupation de chaque acteur dans la circulation de la place Saint-Michel a ses inconvénients et ses avantages. Certes, les habitants devront faire un léger détour pour se rendre chez eux et ne peuvent accéder immédiatement à la place, ils auront cependant le plaisir de profiter de cet endroit.
La cohabitation de tous ces acteurs rendra cet espace dynamique et vivant.

## 3. Le reamenagement de la place

### a) L'esplanade à deux niveaux ; une scène de théâtre

✓ *Objectif*

L'aménagement d'une esplanade va permettre de recréer une ambiance de place urbaine et d'offrir aux habitants et aux passants un espace privilégié qui leur est entièrement cédé. Ce plateau accueillera le piéton et diverses activités.

✓ *Caractéristiques*

Cette esplanade s'étalera sur toute la longueur de la place et débouchera directement sur les berges et la montée du Petit Genève en franchissant la rue Fourrier et le quai Mayaud afin de relier définitivement ce site au coteau et à la Loire.

Ce grand plateau piétonnier aura la caractéristique de se trouver sur deux niveaux.
La place Saint-Michel, nous l'avons vu dans la partie 2, est fondée sur un dénivelé d'environ 3 à 4 mètres depuis le niveau du fleuve. Celui-ci est surtout ressenti par une pente d'environ 2 mètres qui s'affirme au milieu de la place. C'est donc à cet endroit que de grandes marches seront aménagées et reprendront cette pente. Cette séparation sur deux niveaux a aussi pour idée d'éviter la monotonie d'une grande plate-forme et de faire s'imaginer deux espaces distincts qui auront inconsciemment des fonctions et utilisations différentes.

L'originalité qu'aura l'esplanade d'être dominée au loin par le rempart du château laissera imaginer un spectacle théâtral permanent avec…

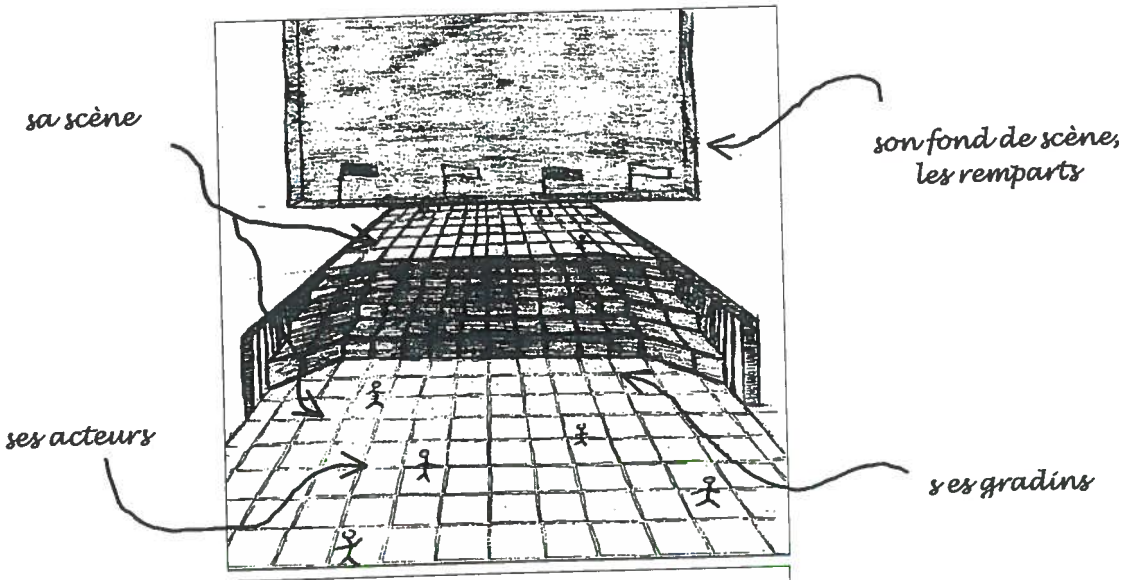


*Document 18: L'esplanade et son spectacle théâtral*
*Réalisation : L.Augereau*

L'esplanade couvrira un espace d'environ 2230 $m^2$. Les marches feront 20 cm de hauteur et 70 cm de largeur et seront au nombre de 10 pour assurer les 2 mètres de la pente. Un passage sera évidemment aménagé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
La petite rue Saint-Michel et ses petites marches symboliques seront bien sûr conservées et remises à neuf.

*Remarque* : Sur le document 17, les dimensions des dalles et pavés ainsi que le nombre des marches ne sont pas représentés tels quels afin de pouvoir visualiser et différencier tous ces éléments sur le plan.

L'esplanade et les marches seront revêtues pour l'essentiel par des dalles, bien adaptées à un espace piéton. Elles seront mélangées harmonieusement avec le pavé de même matériau. Outre l'intérêt esthétique en « cassant » cette grande surface uniforme, l'utilisation du pavé permettra de mettre en valeur certaines zones bien spécifiques, occupant au total un peu moins de 200 $m^2$.

*Photo n°37: Exemple de l'association « dalles-pavés »*
*Source : site Internet de l'Agence Jonchère*

La couleur du matériau devra respecter harmonieusement l'association du blanc du tuffeau avec le ton bleu/noir de l'ardoise .Des variantes de la teinte grise seront les plus appropriées.

La gamme d'Antin propose des dalles et pavés d'aspect calcaire vieilli, pouvant tout à fait convenir pour cette esplanade. Leur caractéristiques sont décrites dans l'annexe 13.

## b) Un mobilier urbain en conséquence

✓ *Objectif*

Dans le souci de satisfaire et de répondre aux besoins de tous les passants de Saint-Michel, le mobilier urbain de la place doit être de qualité tout en décorant « la scène ».
Son contenu et sa localisation sur la place sont indiqués sur le document 17.

*Remarque* : En revanche, tous les éléments du mobilier ne sont représentés ni par leur dimensions ni par leur forme réelles sur le document 17, mais par des symboles, ce choix ayant pour but de visualiser rapidement leur emplacement sur la place. Egalement, le nombre de ces éléments ne correspond pas toujours à celui proposé pour deux raisons. Tout d'abord, indiquer exactement tous les éléments du mobilier urbain (en quantité et en taille réelles) aurait chargé le plan masse et l'aurait rendu illisible et incompréhensible. Egalement, la composition du mobilier urbain proposée de façon approximative pour la place devra être choisie au terme d'études plus approfondies et risque probablement d'être modifiée.

✓ *Caractéristiques*

Ce mobilier sera ainsi composé de huit poubelles dispersées aux alentours de la place. Une quinzaine de bancs seront mis à la disposition du public et offriront un moment de repos et de contemplation de ce spectacle.

Des bornes (environ 22) seront alignées de chaque côté de la partie basse de la rue Raspail afin de délimiter la place du véhicule. Elles permettront par ailleurs de créer un espace piéton indépendant pour les habitants des n°1, 2, 3 place Saint-Michel.

La vie nocturne de la place est à prendre en compte et pourrait bien devenir de plus en plus animée par un « théâtre de nuit ». Il est donc nécessaire de revoir l'éclairage public sur la place Saint-Michel, la rue Raspail et la section démolie par l'effondrement du rempart ; les rues Fourrier et Jean Jaurès possédant déjà leur éclairage.

Une quinzaine de candélabres seront ainsi positionnés de façon régulière sur cet espace. Leur nombre est toutefois très approximatif et dépendra des exigences techniques.

*Photo n°38: candélabres éclairant les rues du Fenêt, ici la rue Jean Jaurès*

Afin de créer une image de cohérence et de continuité à l'échelle du quartier du Fenêt, les candélabres installés sur la place et autour seront les mêmes que ceux éclairant ce faubourg.

Ce quartier ne possédant pas un réel mobilier urbain, celui de la place Saint-Michel devra simplement être homogène et bien intégrer dans son environnement.

Un matériau de préférence métallique, paraît esthétiquement convenir pour la place. De plus, la dominance du mobilier urbain de Saumur étant en métal, ceci permettrait de rester en cohérence avec les aménagements de la ville. Pour mener cette réflexion jusqu'au bout, une gamme de mobilier urbain est proposée pour la place dans le document 19 à la page suivante.

Cette gamme fut réalisée à partir des produits proposés par une des nombreuses agences spécialisées dans le mobilier métallique, Métalco.

*Document 19*

# PROPOSITION D'UNE GAMME DE MOBILIER URBAIN POUR LA PLACE SAINT-MICHEL CHOISIE PARMI LES PRODUITS DE L'AGENCE METALCO

Protection d'arbres « Arborex » verticale composée de 8 tubes acier cintrés

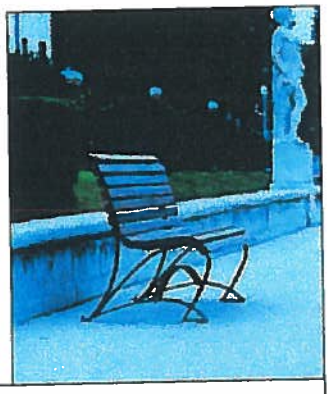

Banc « Sculpture » composé de deux supports en fer forgé à la main

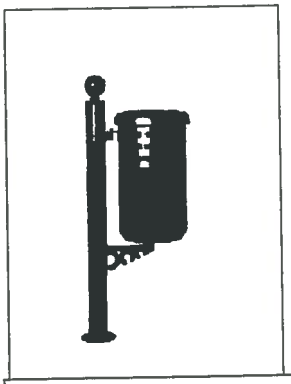

Corbeille « BravoAntico » cylindrique, réalisée en tôle d'acier gaufrée

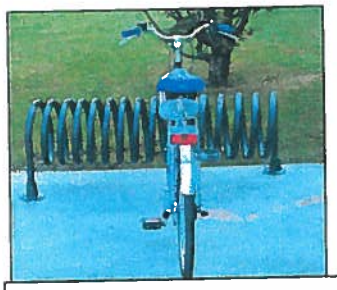

Bicyparc « Reset » constitué d'un rube acier diamètre 40 x 2 mm spiralé

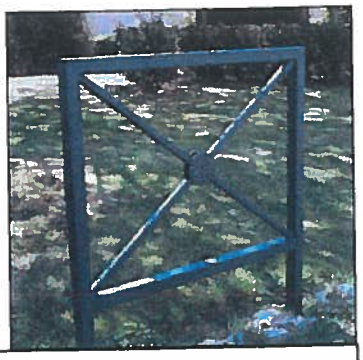

Barrière « Basic » en tube acier

Borne « Mercure » en fonte

*Source : catalogue de l'Agence Métalco*

### c) La végétalisation

Chaque personne susceptible de se trouver sur cette placette doit avoir la sensation de pouvoir respirer. La présence du végétal est donc primordiale pour répondre à ce sentiment. Cependant, la végétation sera choisie de manière à ne pas prendre trop d'importance si l'on veut conserver l'ambiance et la densité d'une petite place urbaine.

Le choix des plantations sur la place est expliqué ultérieurement dans une partie qui traite spécifiquement de l'aménagement des espaces verts autour de la place.

Un tel réaménagement de la place aura des conséquences sur la vie locale du quartier et sur la ville de Saumur. Les habitants vont devoir s'habituer au nouveau visage de cet endroit qui prendra de plus en plus d'ampleur dans la commune.

## 4. L'APPORT D'ACTIVITES, INDISPENSABLE POUR SON DYNAMISME

✓ *Objectif*

Afin de redonner de l'existence à la place, il est indispensable d'y apporter des activités commerciales et ludiques de manière à attirer à la fois les saumurois et les touristes.
Cet objectif sera atteint par différentes opérations.

### a) Le bar Saint-Michel, élément identitaire de la place

Le café Le Saint-Michel représentant la seule activité de la place, a le mérite d'être maintenu et doit diversifier son commerce pour conserver sa valeur symbolique et répondre aux besoins de ses clients. En plus de sa fonction de bar, il pourrait ajouter celle de petite épicerie avec dépôt de pain, ce qui manque réellement au quartier.

Son entrée sera mise en évidence par la pose de pavés au sol, ceux décrits précédemment, afin de différencier cet espace.

### b) L'îlot Raspail, un abri culturel et convivial

Dans le respect des volontés du Secteur Sauvegardé, les bâtiments détruits de l'îlot Raspail devront être reconstruits et ceux, actuellement vacants, seront réinvestis. En revanche, la destination de ces immeubles ne fait l'objet d'aucune indication ou contre-indication.

Dans mon projet, il sera donc prévu qu'une partie de ce bâti soit réinvestie par deux habitations.
L'autre partie, correspondant au bâtiment faisant l'angle de la rue Jean Jaurès et de la petite rue Saint-Michel, sera reprise par un second café, pouvant se diversifier (vente de glaces, bonbons, cartes, souvenirs, etc) et dont la terrasse ouvrira sur l'esplanade. Cette terrasse sera marquée par les pavés prévus à cet effet et sera délimitée par des barrières.

Ce petit café accueillera et fera se croiser les passants qui, avant de pénétrer dans le centre-ville ou de rentrer dans le quartier du Fenêt, désirent s'octroyer un moment de plaisir, ou encore le cycliste qui remonte la Loire, ou le touriste après une longue marche à travers la ville ressent le besoin de souffler et de s'imprégner de cet endroit.

L'ultime partie de l'îlot Raspail sera le lieu d'une « Exposition Temporaire de la Ville » afin d'apporter une fonction culturelle à la place tout en préparant à la future Exposition Permanente.
En effet, Saumur envisage de postuler pour « le Label Ville d'Art et d'Histoire ». L'obtention de ce Label suppose, la mise en place d'une Exposition Permanente sur l'histoire de la ville dans les cinq années qui suivent l'obtention. L'Exposition Temporaire montrera ainsi l'ambition de Saumur et permettra aux saumurois et aux touristes d'en savoir un peu plus sur la ville.

Lieu d'héritage d'un passé tumultueux en liaison avec les « fondateurs » de la cité, à savoir le coteau, la Loire, le château et sa ville close, la place Saint-Michel est le site idéal, d'un point de vue spatial et symbolique, pour accueillir une telle exposition. Celle-ci pourra être enrichie par un « Musée de la Médaille et du Chapelet » afin de rappeler l'histoire et la l'importance de cet artisanat dans le quartier.
Des panneaux signalétiques situés aux entrées de la place et auprès du bâtiment indiqueront la présence de cette exposition.

### c) L'accueil du « Marché Saint-Michel »

Un marché occupera chaque semaine l'esplanade de la place.

Actuellement, deux marchés sont présents le jeudi, le long de l'Avenue du G^al de Gaule, et samedi, place Saint-Pierre. Ce troisième marché, ayant lieu le lundi ou mardi matin développera l'activité commerciale du quartier, et répondra aux besoins de consommation de ses habitants.
Un panneau indiquant le jour et la durée du marché sera installé aux abords de l'esplanade.
Cet évènement hebdomadaire permettra de désenclaver ce faubourg en y faisant venir la population de ce côté de la ville. Il fera surtout renaître une vie de quartier en offrant un lieu et un moment de rencontre entre ses résidents qui pourra se prolonger autour d'un verre au bar Le Saint-Michel.

### d) De l'animation sur les berges de Loire

Dans l'esprit que la place Saint-Michel retrouve son lien avec la Loire, son animation et son dynamisme seront prolongés jusque sur les berges du fleuve par la création de quelques activités.
Grâce au prolongement de l'esplanade de l'autre côté du quai Mayaud, depuis la place, les gens pourront tranquillement et en toute sécurité se rendre sur les bords de Loire et continuer à profiter de ces nouvelles activités.

Enfin reconnectés avec la place et débarrassés des voitures, les quais, protégés par l'Unesco, renaîtront donc grâce à quelques activités ludiques et animations. En plus du spectacle offert sur la Loire, des péniches, faisant office de guinguettes embarqueront les flâneurs. Des départs en ballades à bord de petites barques seront proposés à « l'Embarcadère Saint-Michel ».

Les quais de la Loire seront l'endroit où débutera et/où se terminera la place Saint-Michel.

Cependant, cette volonté d'animer les quais de la Loire ne doit pas seulement concerner le projet de la place Saint-Michel. Il doit faire l'objet d'une réflexion et d'une étude particulières par la ville de Saumur.

### e) Des chalets permanents à disposition

Pour tenter de rehausser l'activité commerciale et économique du secteur, des chalets en bois seront installés de façon permanente pour accueillir tout au long de l'année diverses activités. Des artisans pourront utiliser ces étals pour exposer et vendre leurs produits, voire même proposer des foires (par exemple une foire aux livres, etc.). Ces chalets permettront de rendre possible l'existence d'un marché de Noël.

Au nombre de cinq, ils seront regroupés sur l'espace délimité par la rue Jean Jaurès et la montée du petit Genève, positionnés idéalement pour accueillir les passants (cf document 17).

Afin de profiter de la place toute l'année, des illuminations de Noël éclaireront de nouveau ce site.

## 5. LA MISE EN VALEUR DES ELEMENTS PATRIMONIAUX, FACTEURS D'ENRICHISSEMENT DE LA PLACE

✓ *Objectif*

Le réaménagement de la place a pour cible deux catégories de personnes:

- les saumurois, et tout particulièrement les habitants du quartier
- les touristes.

La mise en valeur du potentiel culturel de Saint Michel donnera à ses habitants la fierté de « posséder » eux aussi une certaine richesse qui attirera les inhabitués de la place. Cet enrichissement se traduira par plusieurs actions.

### a) La remise en scène de l'enceinte médiévale

La tour Papegault et sa courtine ayant été les éléments forts de la place Saint-Michel, elles doivent être restaurées pour retrouver cette importance et cette valeur.

Afin de mener cette action jusqu'au bout, pourquoi ne pas lui redonner sa porte du Fenêt et par là, sa principale fonction : l'entrée dans la ville intra-muros, aujourd'hui l'hypercentre.

◇ La restauration de la tour et de sa courtine:

La tour Papegault, classée parmi les monuments historiques de Saumur, est l'élément de la place que l'on observe en premier et qui constitue sa principale référence. Sa restauration est par conséquent incontournable.

Le ravalement de sa façade sera complété par un revêtement au sol, en pavés, au pied de la tour lui donnant son importance La restitution de la silhouette du papegai en haut de la tourelle rappellerait l'histoire de son étymologie.

Cette opération a également pour objectif de redonner à la tour sa vraie valeur au même titre que les autres tours restantes de Saumur, à savoir la tour Grenetière et la tour du Bourg.

◇ La reprise de la fortification :

La reconstruction de la courtine sera réalisée suivant deux objectifs.

- ✓ Restituer à la tour sa muraille afin que ces deux entités n'en forment à nouveau plus qu'une.
- ✓ Masquer la façade de l'agrandissement du Palais de Justice qui s'intègre mal dans ce site. L'entrée depuis la rue Montesquieu donnant sur l'ancienne partie du Tribunal et dont la qualité architecturale est incontestable, deviendra l'accès principal.

Cette idée de reconstruire et de reprendre l'ancienne fortification est clairement exposée dans le Secteur Sauvegardé qui catégorise cette éventuelle structure comme « Mur de clôture à conserver, restaurer ou construire » (cf annexe 12).

Le reste de la muraille sera donc repris et prolongé jusqu'au bord de la rue Fourrier. D'une épaisseur de 60 centimètres environ, ce nouveau mur s'étendra sur 45 mètres et s'élèvera sur 3,50 mètres de hauteur. Cette reconstruction étant délicate techniquement et financièrement, une analyse plus poussée de ses caractéristiques devra être réalisée.

Une cour d'immeubles, dont l'entrée est librement ouverte à tout public, donne vue sur ces fortifications. La signalisation de celle-ci sera prévue pour inviter les gens à y pénétrer.

◇ La reconstitution de la porte du Fenêt :

Les deux opérations précédentes seront finalisées par la reconstitution de la porte du Fenêt. Signaler l'entrée de ville témoignera de la fonction première et toujours actuelle de la place Saint-Michel et la révèlera comme un lieu symbolique.

Cette porte d'entrée sera représentée par deux petites tours situées de part et d'autre à l'entrée de la rue Fourrier dans le prolongement de la courtine qui en marquera la ponctuation. D'un diamètre d'environ 1,50 mètres, leur hauteur atteindra les 5 mètres. Elles seront décorées de petits oriflammes afin d'accentuer cette impression de pénétrer au cœur de la cité.

La remise en scène de ces éléments historiques sera basée sur un matériau ; le tuffeau.

Plusieurs types de matériaux étaient possibles pour reconstruire la courtine et l'entrée de ville : des matériaux contemporains comme le béton armé ou du tuffeau.

Le choix du tuffeau a plusieurs raisons. Tout d'abord cette roche est la plus appropriée pour rester en harmonie avec les matériaux du rempart et assurer une qualité esthétique. Le tuffeau est certes un matériau très coûteux, il reste malgré tout le seul qui rappelle réellement la force de cette enceinte et qui la rend si symbolique.

### b) L'importance rendue à la montée du petit Genève

✓ *Objectif*

Reliant directement à pied la place Saint-Michel au château (et à la ville haute), la montée du petit Genève est une richesse pour la place Saint-Michel.

Sa remise en état, prévue par la commune au terme des travaux effectués sur le rempart nord, devra être suivie d'une mise en évidence de ce cheminement afin que la place voit son ultime liaison rétablie.

Dans mon projet, il sera attendu de signaler l'existence de cet accès par des panneaux situés au départ de cette montée et à l'entrée Nord de la place, depuis le quai Mayaud.

Il ne faudra pas oublier les arrivants ayant emprunté ce chemin depuis le château et atterrissant sur la place. Des pancartes indiquant les diverses directions (l'hypercentre, le quartier du Fenêt, les quais de la Loire) seront disposées aux alentours du petit Genève.

Un projet particulier pourrait s'attarder à l'enrichissement de ce chemin par la création éventuelle d'animations culturelles et de panneaux d'informations sur la ville tout au long du circuit.

Tous ces éléments patrimoniaux doivent continuer à exister même la nuit. Les projecteurs lumineux, déjà présents sur la place, seront revus. Un lumière de teinte bleutée, pour rester en harmonie avec les couleurs dominantes de la place, éclairerait chacun des monuments sans rompre l'éclairage public. Toutefois, les caractéristiques de ces projecteurs seront mûrement et précisément réfléchis dans le projet «Parcours Lumière ».

## 6. UN AMENAGEMENT PAYSAGER ADAPTE

La place étant située au pied du coteau, un aménagement paysager, en harmonie avec la végétation du site, y est nécessaire. De plus, la population apprécie généralement la présence d'espaces verts pour ses qualités esthétiques et ses vertus purifiantes. Cet aménagement comportera trois zones distinctes. Leur traitement végétal sera différent car elles correspondent à des espaces aux fonctions différentes. Voici l'explication de ces trois zones et leurs caractéristiques.

## a) Une simple végétalisation sur l'esplanade

✓ *Objectif*

La première zone correspond à l'esplanade de la place. Celle-ci se verra composée uniquement de quelques arbres. En effet, la place Saint-Michel doit être avant tout une petite place urbaine, une végétation trop dense briserait cette image.

✓ *Caractéristiques*

Etant très bien représentés dans la ville, les tilleuls seront choisis pour végétaliser l'esplanade et seront au nombre de quatre disposés régulièrement sur le plateau.

Un aménagement autour du pied de chaque arbre sera prévu afin de le protéger des différentes agressions urbaines. Dans le respect du mobilier urbain, des entourages de protection d'arbre en fonte seront bien appropriés (cf document 19).

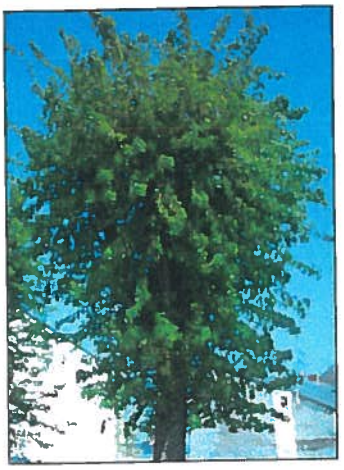

*Photo n 39: Exemple de tilleul pouvant se trouver sur l'esplanade*

## b) L'aménagement de petits squares

✓ *Objectif*

La deuxième zone est représentée par l'espace « vert » accolé à l'îlot Raspail et celui entourant les petits chalets.(cf document 17). Ces deux endroits d'une surface de 800 $m^2$ environ, bien ensoleillés, seront traités tels des petits squares, dans le but d'offrir à la population des endroits de verdure pour se détendre.

✓ *Caractéristiques*

Une végétation plus abondante mais très entretenue composera ces endroits qui seront traités légèrement différemment :

- Le square de l'îlot Raspail fera l'objet d'un traitement en stabilisé (à base de sables ou graviers), sur lequel les trois tilleuls existants seront conservés et entourés d'arbustes à fleurs, comme le rosier par exemple. La présence de mobilier urbain (bancs, corbeilles, candélabres) sera à la disposition du public souhaitant profiter de ce square.

- Cet aménagement sera légèrement différent du second. En effet, l'espace entourant les chalets commencera à disposer d'une végétation plus dense dans l'idée de mettre en évidence une progression de la flore de plus en plus identique à celle du coteau.

  Ainsi à cet endroit, une pelouse, marquant la liaison progressive avec le coteau, sera posée et des arbres et arbustes, lui étant caractéristiques, y seront planter. Ces derniers seront choisis parmi la liste des espèces végétales présentes et adaptées aux spécificités du milieu (cf annexe 14).

### c) La restitution d'une végétation typique du coteau

✓ *Objectif*

La dernière zone à aménager se situe au pied des remparts du château sur le flan du coteau ; l'aménagement paysager y sera par conséquent totalement différent des autres.
L'objectif est de recréer le plus possible une végétation naturelle typique du coteau.

✓ *Caractéristiques*

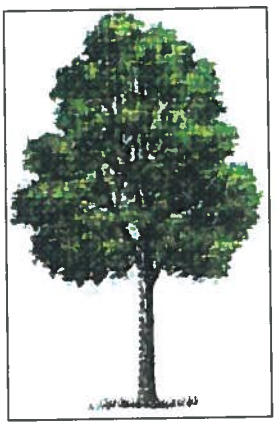

*Photo n°40: Exemple d'Erable champêtre*
*Source :site Internet www.arbres.fr*

L'opération consistera donc à planter sur cette zone de 2500 $m^2$ environ, des végétaux choisis parmi les espèces rustiques du Val de Loire (par exemple, l'Erable champêtre) et d'y appliquer un traitement plus sauvage, c'est-à-dire avec moins d'entretien.

Il faudra aussi laisser la nature faire car elle est véritablement la seule capable de reproduire la flore de ce milieu.

## C. LES COUTS DES AMÉNAGÉMENTS ET LES ACTEURS POTENTIELS POUVANT LES ASSURER

### 1. LES COUTS DES AMENAGEMENTS PROPOSES

Tous ces aménagements suggérés vont nécessiter une certaine implication financière.

Pour évaluer l'ampleur et la faisabilité de mon projet, une estimation des coûts des divers aménagements est proposée ainsi qu'un phasage dans leur réalisation.

Ma démarche va donc consister à en chiffrer les grandes opérations et à en définir leur priorité dans le temps.

### a) Opération n°1 : le parking souterrain

L'aménagement du parking souterrain est une opération qui sera mise à part dans cette partie pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la mairie de Saumur souhaite réaliser, dans un futur proche, un stationnement souterrain dans le centre-ville ; sa localisation n'étant pas déterminée, il pourrait très bien se faire sous la place Saint-Michel, comme il est proposé dans mon projet. En outre, son coût ne serait pas forcément associé au réaménagement de cette place.

De plus, la ville n'ayant pas chiffré la réalisation d'un tel chantier situé à proximité d'un fleuve, une comparaison avec des études effectuées par un bureau d'études, le Cert Structure à Angers traitant d'équipements réalisés dans un contexte similaire , permet toutefois d'avoir une idée sur l'ampleur d'une telle infrastructure (cf annexe 15).

Le parking souterrain peut ne rien coûter à la ville si elle décide d'en laisser la construction et la gestion à un concessionnaire. Dans ce cas, ce dernier prendra en charge le montant des travaux et fera fonctionner le parking.

C'est donc pour toutes ses raisons que je n'intègrerai pas les coûts de ce stationnement souterrain.

En revanche, il est l'aménagement qui doit être réalisé en premier. En effet, tant que la place Saint-Michel ne sera pas libérée des voitures, son réaménagement ne pourra se faire et ne pourra répondre aux objectifs fixés. De même, d'un point de vue technique, le parking souterrain doit logiquement se faire avant toute autre intervention sur la place.

### b) Opération n°2 : le réaménagement de la place et de la voirie

Cette opération intègre les travaux de voirie pour les rues Fourrier, Raspail et le quai Mayaud, ainsi que la création de l'esplanade et du mobilier urbain.

- ✓ Dans ce projet, les travaux de voirie concernent la rue Raspail (de 59,5 mètres de long et 6,30 mètres de large), la rue Fourier (de 165 mètres de long et de même largeur) et la portion du quai Mayaud, de 255 $m^2$ environ aux abords de la place.
  Occupant une surface de1670 $m^2$, le revêtement de ces voies, estimé à 120 €/$m^2$, reviendrait à 200400,00 € TTC.

- ✓ L'esplanade de la place sera composée de 2030 $m^2$ de dalles et 200 $m^2$de pavés. Les dalles d'Antin sont fixées à 35,5 €/$m^2$ et les pavés d'Antin à 37,00 €/$m^2$. En rajoutant les travaux nécessaires à leur pose, le revêtement coûtera environ 150 €/$m^2$, soit un total de 334500 € HT

- ✓ Le coût du mobilier urbain est estimé à partir des prix des produits proposés par l'agence Métalco retenus pour la place Saint-Michel.

| Accessoires | | Unité | Coût/unité | Quantités | Total € |
|---|---|---|---|---|---|
| Banc « Sculpture » | longueur 1945 cm<br>longueur 1670 cm | u<br>u | 659,77 €<br>619,04 € | 7<br>8 | 4618.39 €<br>4952,32 € |
| Corbeille « Bravo Antico » à sceller | | u | 231,74 € | 8 | 1390,44 € |
| Borne « Mercure » avec tube de scellement | | u | 195,26 € | 25 | 4881,5 € |
| Barrière « Basic » | longueur 1 m<br>longueur 1,50 m | u | 262,30 €<br>265,61 € | 6<br>22 | 1573,80 €<br>5843,42 € |
| Bicyparc « Reset » | | u | 439,19 € | 2 | 878,38 € |
| Protection d'arbres « Arborex » | | u | 304,10 € | 9 | 2736,9 € |
| **TOTAL** | | | | | **26875,15 €** |

- ✓ Le coût de l'éclairage de la place et de ses environs est estimé à environ 35,00 €/m². Devant être refait sur l'esplanade, les petits squares, la rue Raspail et les sections des rues Jean Jaurès et Fourrier coupées par l'éboulement, il concernera une surface s'approchant des 11450 m² et reviendra à 480000,00 € TTC. ?

L'esplanade et l'agencement de la voirie sont les deux interventions à faire en priorité après l'aménagement du parking. Le fonctionnement et l'organisation générale des différentes circulations sur la place doivent être cohérents et optimaux pour poursuivre correctement les futures opérations.

### c) Opération n°3 : le ravalement de la tour Papegault, la reconstitution de sa courtine et de l'entrée de ville

Cette opération sera certainement une des plus délicates car elle s'effectuera sur un monument historique.

- ✓ Le coût du ravalement de la tour Papegault va dépendre de l'état de la tuffe. On peut toutefois estimer le montant minimum nécessaire à cette restauration. En fixant le prix à 107 €/m², la restauration de ce monument de 9 mètres de diamètre et 15 mètres de hauteur (soit 424 m²) comptera au minimum 45370 € HT, soit 54260 € TTC.

- ✓ La reprise de la fortification, de 3,50 mètres de hauteur sur 45 mètres de longueur nécessitera environ 157 m² de tuffeau. En fixant le prix d'un tuffeau de 60 cm d'épaisseur à 380 €/m², cette reconstruction coûtera au minimum 59660 € HT, soit 71353,4 € TTC.

- ✓ Les deux petites tours matérialisant la porte d'entrée dans le centre-ville, seront également édifiées à partir du tuffeau. En reprenant leurs dimensions proposées dans la partie précédente, la reconstitution de cette « porte » s'élèvera à au moins 15 300 € TTC.

- ✓ Ces deux derniers édifices doivent être supportés et maintenus. Il faudra donc compter au minimum 4580 € TTC pour une fondation de 55 mètres de long et 4000 € TTC pour l'installation de 5 contre-forts pouvant être en béton et enduits de la couleur de la tuffe.

Le coût total de cette troisième grande opération devra compter au minimum 150000 €.

Ce montant n'intègre pas le paiement de l'entreprise se chargeant des travaux qui exigera probablement une certaine somme pour faire face aux contraintes techniques qu'imposeront la construction de ces édifices.

## d) Opération n°4 : l'aménagement paysager

L'aménagement paysager nécessaire à la place et différenciée en plusieurs zones, fera l'objet de diverses interventions. Leur coût ont été estimé suite à une étude réalisée par un technicien du pôle paysage de Saumur, Mr Stéphane Cognard.

| Interventions | Unité | Quantités | Prix à l'unité en € | Total en € |
|---|---|---|---|---|
| **Paysagement du côteau (2500 m)²** | | | | |
| Fourniture et plantation des végétaux (jeunes plants) | $m^2$ | 2500 | 50,00 € | 125000,00 € |
| Fourniture et pose de paillage au pied des plantations | $m^2$ | 2500 | 2,00 € | 5000,00 € |
| Débroussaillage et nettoyage du terrain | $m^2$ | 2500 | 14,00 € | 35000,00 € |
| Apport de terre végétale sur la partie à recréer, disparue suite à l'effondrement du rempart (soit 1000 m²) | $m^2$ | 2500 | 2,62€ | 2620,00 € |
| **Aménagement des espaces verts de détente (800 m²)** | | | | |
| Terrassements généraux (décaissement et évacuation du tout venant sur 40 cm) | $m^2$ | 800 | 14,00 € | 11200,00 € |
| Mise en place des circulations (décapage, évacuation géotextile, fondation de revêtement en sable régional) | $m^3$ | 800 | 23,00 € | 18400,00 € |
| Apport et mise en œuvre de terre végétale | $m^2$ | 800 | 13,72 € | 10976,00 € |
| Fourniture et plantation d'arbustes | $m^2$ | 800 | 50,00 € | 40000,00 € |
| Engazonnement | $m^2$ | 800 | 15,00 € | 12000 ,00 € |
| Réalisation d'un systéme d'arrosage automatique (branchement sur alimentation d'eau, disconnecteurs, réseaux enterrés, arroseur escamotables et goutte à goutte, programmation) | $m^2$ | 800 | 12,00 € | 9600,00 € |
| **Plantation d'arbres sur l'esplanade** | | | | |
| Fouille sur 6 $m^3$, évacuation, décompactage du fond de forme, fourniture et mise en œuvre de terre végétale, fourniture arbres (tige 18-20), plantation, pose d'un drain, haubanage | U | 4 | 1000,00 € | 4.000,00€ |
| **TOTAL H.T.**<br>**TOTAL T.T.C** | | | | 273796,00 €<br>327460,00 € |

L'ordre dans la réalisation des opérations n° 3 et n°4 ne répond pas à des exigences particulières. La restauration de la tour et la reconstitution de l'enceinte sont toutefois des aménagements nécessaires pour la valorisation de la place et doivent faire partie des priorités.

L'aménagement paysager va au delà du simple réaménagement de la place, il doit répondre de manière générale, aux besoins des citadins et propose même le paysagement d'une partie du coteau. Intégré dans un contexte plus spécifique, sa réalisation dépendra de l'urgence ou non de cet aménagement.

Le réaménagement tel qu'il est prévu pour la place est estimé à environ 1 520 000,00 € au minimum.

Ce chiffre certainement à la baisse sera à revoir. En effet, le parking souterrain et ses contraintes techniques n'ont pas été intégrés dans ce montant. De plus, les dépenses nécessaires au bon déroulement et à la faisabilité de ces différents travaux n'ont pas été pris en compte.

## 2. LES ACTEURS POTENTIELS POUR LE FINANCEMENT DE CE PROJET

Le réaménagement de la place Saint-Michel intervient dans différents domaines et ses opérations seront de toutes natures : opération de voirie, réalisation de l'esplanade, intervention économique et touristique, mise en valeur du patrimoine, etc.

Les sources possibles pour le financer sont par conséquent plus difficiles à trouver. C'est au travers de nombreuses négociations, que ce projet pourra être réalisé.

Toutefois, la place Saint-Michel étant intégré au sein du Secteur Sauvegardé, son aménagement concernera le centre ancien de Saumur. En utilisant cette condition, le projet pourrait bénéficier de subventions auprès des différents échelons nationaux voire européens.

- ✓ L'Etat : il peut financer jusqu'à 50% des travaux concernant un monument historique.
- ✓ La Région des Pays de la Loire : cette collectivité pourrait participer jusqu'à 10% à la réalisation du projet.
- ✓ Le département du Maine-et-Loire : il pourrait assurer près de 15% des travaux.
- ✓ L'Europe : Grâce à l'existence du fond FEDER (Fond Européen de Développement Economique Régional), l'Europe était une source de financements non négligeable qui pourrait être possible pour le projet. Cependant, Saumur n'étant plus éligible à ce programme à partir de 2006, les fonds européens risquent de lui être retirés.
- ✓ La Ville de Saumur : elle devra probablement financer la plus grosse partie des coûts de l'aménagement.

Les acteurs pouvant financer le réaménagement de la place Saint-Michel devra faire l'objet de longues recherches et négociations pour rendre ce projet réalisable.

# CONCLUSION

La place Saint-Michel est un reflet de la ville de Saumur à l'échelle locale. Petite par sa taille mais grande par son caractère, elle est victime des évolutions urbaines qui la dévalorisent.

Pourtant, elle s'est révélée comme étant un lieu culturel et spatialement stratégique dont les potentialités doivent lui être restituées et mises à profit.

Son réaménagement, au travers de ce projet, rétablira ses liens naturels avec la Loire, le château, le cœur du centre-ville et le quartier du Fenêt qui seront la force et le moteur de la place. Ce projet, une fois réalisé, constituera un nouveau départ pour la vie du Fenêt, ce faubourg à qui elle offrira un point de rassemblement.

Par la valorisation de son patrimoine culturel, la place Saint-Michel deviendra un lieu touristique fort, respectant l'image de Saumur, la « Perle d'Anjou ».

Reconnue désormais pour sa vraie valeur, le nom de cette placette urbaine sifflera de plus en plus dans les oreilles des saumurois et des touristes.

Le projet qui est proposé pour la place peut implicitement être considéré comme un projet traitant du micro-urbanisme, ce qui manque réellement à Saumur.

Il a donc pour objectif de renforcer la réflexion sur les dérives urbaines qui se produisent localement dans la ville et de prouver qu'elle possède des lieux intéressants à développer.

Saumur a la volonté d'améliorer et d'adapter son territoire communal aux nouvelles exigences citadines. Des projets d'aménagements urbains, bien qu'encore trop timides, sont proposés mais de par sa petite taille et du fait de ses faibles possibilités financières, la ville ne peut pas tous les réaliser.

Ce projet de revalorisation de la place Saint-Michel pourra être regroupé avec tous les autres dans une politique d'aménagements urbains, en essor, offrant de nouvelles perspectives à cette ville d'excellence.

# BIBLIOGRAPHIE


- ✓ Source de la photographie en couverture : Photographie de la place Saint-Michel, début XX$^{e}$ siécle, extrait de l'ouvrage Miroir de Saumur, Patrice Bernard, Patricia Lemoine-Chevallereau, Novembre 1997

- ✓ Saumur, personnalité et grandeur d'une petite ville…paisible, mémoire de Maîtrise de Géographie, 1992, Fabien Ménard

- ✓ Commerces et centre ancien à Saumur, valorisation d'un patrimoine urbain, rapport Fabien Ménard

- ✓ Itinéraires du Patrimoine, Saumur l'histoire urbaine, 2000, réalisation par la Ville de Saumur, le Conseil général du Maine-et-Loire, la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire

- ✓ Aménagement urbain en vue du développement économique de Saumur, Note de Synthèse, Octobre 2003, Michel CANTAL-DUPART, urbaniste-architecte

- ✓ Développement économique et touristique de Saumur par une meilleure intégration de son offre touristique, Octobre 2003, Rapport final – Interface Tourism

- ✓ Secteur Sauvegardé de Saumur, Rapport d'analyse, Analyse de la structure urbaine

- ✓ Le Fenêt à Saumur, un faubourg sous contrôle oratorien, Eric CRON, La Revue des Pays de la Loire, 73

- ✓ Inventaire des monuments et richesses historiques du Maine-et-Loire, commune de Saumur

- ✓ O.P.A.H. 2005/2007, document provisoire, Ville de Saumur

# ANNEXE 1

## TABLE DES DOCUMENTS

Document 1 : Localisation du département du Maine-et-Loire
*Source* : Encyclopédie Encarta

Document 2 :Saumur, au carrefour des trois provinces : Anjou ; Touraine, Poitou
*Source* : Mémoire de Maîtrise de Fabien Ménard

Document 3 : Les grands axes marquant le territoire saumurois
*Source* : Plan de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine

Document 4 : Les grandes étapes de construction du château
*Source* : Plan de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine

Document 5 : Les éléments historiques saumurois et leur localisation dans la ville
*Source* : extrait de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine, « Saumur l'histoire urbaine »,

Document 6 : Répartition de la population par classes d'âge à Saumur en 1999
*Source* : O.P.A.H 2005/2007 diagnostic préalable

Document 7 :Un des nombreux prospectus touristiques de la région saumuroise
*Source :* office de Tourisme de Saumur

Document 8 : Localisation de la place Saint-Michel dans le centre-ville de Saumur
*Source* : Office de Tourisme de Saumur

Document 9 : Plan masse de la place Saint-Michel
*Source* : Réalisation L.Augereau

Document 10 : Organisation de la circulation aux abords de la place Saint-Michel
*Source :* Cadastre et observations personnelles

Document 11 : Le stationnement autour et sur la place Saint-Michel
*Source* : Cadastre et observations personnelles

Document 12 : Le quartier du Fenêt
*Source : Le Fenêt à Saumur, un faubourg sous contrôle oratorien, Eric CRON, La Revue des Pays de la Loire, 73*

Document 13 : Etat et hauteur du bâti autour de la place Saint-Michel
*Source* : Cadastre et observations personnelles

Document 14 : Représentation schématisée du parking souterrain, coupe de la place Saint-Michel
*Source* : Réalisation Augereau L.

Document 15 : Réorganisation de la circulation de la place Saint-Michel
*Source* : Plan cadastral

Document 16: Confrontation de deux schémas de fonctionnement pour l'organisation de la place Saint-Michel
*Source* : Réalisation Augereau L

Document 17 : Projet d'aménagement de la place Saint-Michel, plan masse
*Source :* Réalisation L.Augereau

Document 18: L'esplanade et son spectacle théâtral
Source : Réalisation L.Augereau

Document 19 : Proposition d'une gamme de mobilier urbain pour la place Saint-Michel choisie parmi les produits de l'AgenceMétalco
*Source :* Catalogue de l'Agence Métalco

# ANNEXE 2

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo n° 1 : Vue générale de la ville traversée par la Loire
*Source* : photo de Marcel Chevret

Photo n° 2: Miniature des Très Riches Heures du Duc de Berry, I^er^ quart XV^è^ siècle
*Source* : Plan de l'ouvrage Itinéraires du Patrimoine

Photo n° 3 :Saumur, une merveille du Val de Loire
Source : J.P Klein

Photos n° 4 : Vue de la place Saint-Michel depuis la rive droite de la Loire, sur l'île d'Offard

Photo n° 5 : Vue de la place Saint-Michel depuis le coteau

Photo n° 6 : Vue de la place Saint-Michel depuis son entrée.

Photo n° 7 : La rue Fourrier (au fond) et la rue Jean Jaurès (devant), provisoirement interrompues

Photo n° 8 :La rue Raspail et son effet de surprise

Photos n° 9, 10, 11 : la place envahie par les véhicules

Photo n°12 :Buton consolidant provisoirement le rempart

Photo n°13 :Ancienne maison du 117 rue Jean Jaurès, « ex-future » Maison de l'Artisanat
*Source* : photo P.Giraud

Photo n°14 :L'entrée principale ,place Saint-Michel du Palais de Justice

Photos 15 ; 16a, 16b : La totalité du mobilier urbain de la place

Photos n° 17, 18, 19 : Exemples de végétations présentes sur la place

Photo n°20a :La Montée du petit Genève qui relie la place à l'esplanade du château

Photo n°20b :Traversée de la rue d'Anjou et l'entrée au tunnel, coupant le petit Genève

Photo n°21 :Une lignée de voitures qui monopolise les quais

Photo n°22 : Les parapets situés face à la place Saint-Michel

Photo n°23 : La place Saint Michel autrefois
*Source* : « Miroir de Saumur », P.Bernard, P.Lemoine-Chevallereau
Photo n°24 : la tour Papegault autrefois
*Source* : Archives Municipales de Saumur

Photo n°25 : L'état délaissé de la tour et sa courtine

Photo n°26 :La petite rue Saint-Michel, et le reste de ses marches, en souvenir

Photo n°27 : L'hôtellerie des Trois Anges, rue Rabelais
*Source* : le Fenêt à Saumur : un faubourg sous contrôle oratorien, Eric CRON, La Revue des Pays de la Loire, 73

Photo n°28 et n° 29 : Façades d'habitations , rue Jean Jaurès (à gauche) et rue Rabelais (à droite) ayant conservé leurs caractéristiques historiques
Source : le Fenêt à Saumur : un faubourg sous contrôle oratorien, Eric CRON, La Revue des Pays de la Loire, 73

Photos n° 30, 31, 32Quelques façades de la place restaurées place Saint-Michel

Photo n°33 : Photo du château avant l'effondrement que les saumurois et les touristes retrouveront dans trois ans
*Source* : article du journal le Courrier de l'Ouest, du 15 avril 2004

Photos n° 34, 35 : la cour de la Berge

Photo n°36 :Revêtement de la rue du Relais : enrobé noir et pavés de 14 cm de côté et 8 cm d'épaisseur chaque côté

Photo n°37: Exemple de l'association « dalles-pavés »
*Source* : site Internet de l'Agence Jonchère

Photo n°38: candélabres éclairant les rues du Fenêt, ici la rue Jean Jaurès

Photo n 39: Exemple de tilleul pouvant se trouver sur l'esplanade

Photo n°40: Exemple d'Erable champêtre
*Source* :site Internet www.arbres.fr

# ANNEXE 3 :

PLAN DE LA VILLE DE SAUMUR

CARTE DE L'OFFICE DE TOURISME

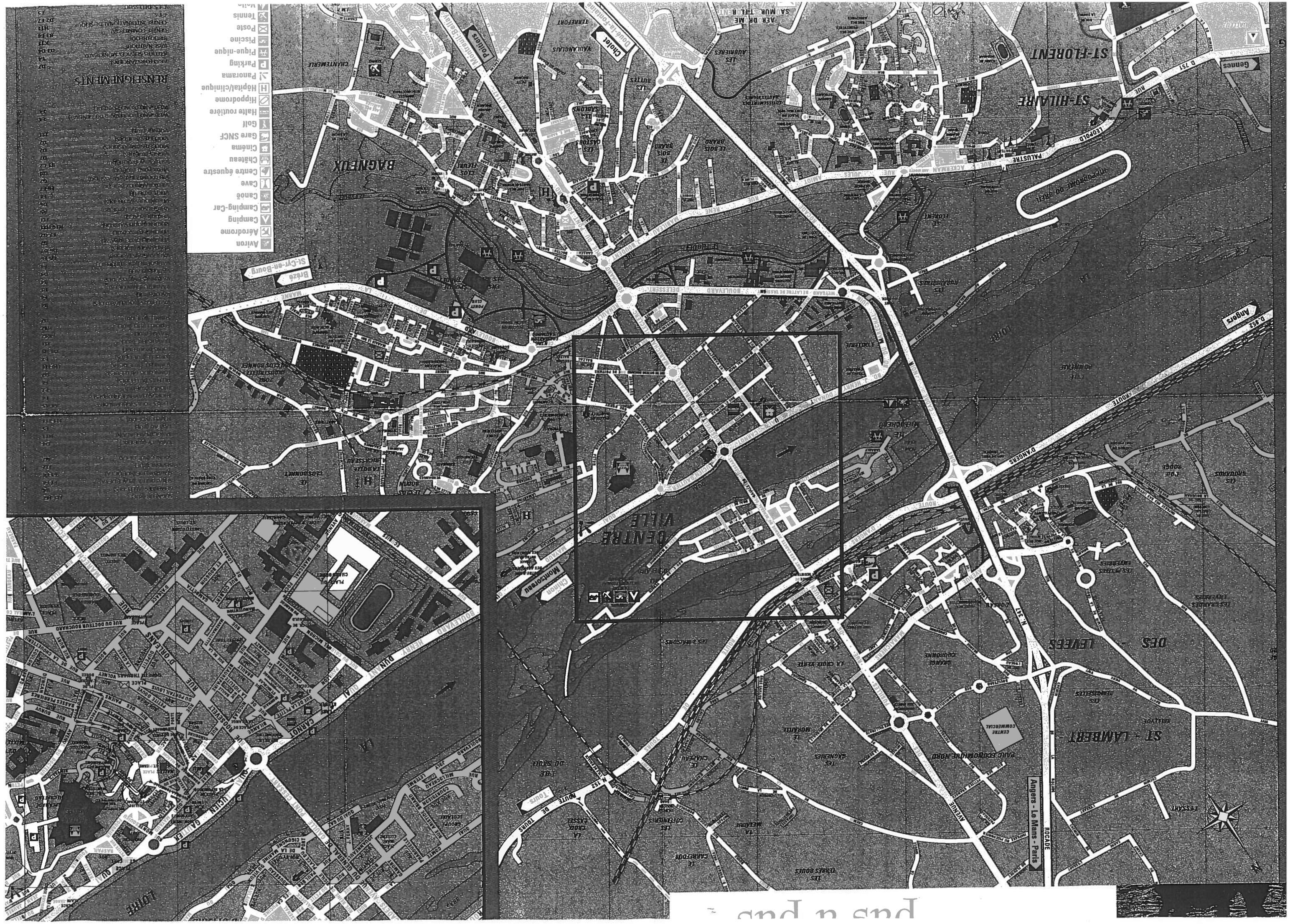
Avion
Aérodrome
Camping
Camping-Car
Canoë
Cave
Centre équestre
Château
Cinéma
Gare SNCF
Golf
Halte routière
Hippodrome
Hôpital/clinique
Panorama
Parking
Plaque-nique
Piscine
Poste
Tennis
Voile
RENSEIGNEMENTS
Angers - Le Mans - Paris
ROCADE
Angers
Brèze
St-Cyr-en-Bourg
Tours
Genèse
Montsoreau
Chalonnes
Doué-la-Fontaine
Saumur
Poitiers
ST - LAMBERT
DES - LEVEES
ST-HILAIRE
ST-FLORENT
BANGNEUX
CENTRE VILLE
LOIRE

# ANNEXE 4 :

PLAN DE LA Z.P.PA.U.P

(ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER)

ET EXTRAIT DE « CADRE DE VIE : POUR DEMAIN J'INVESTIS

AUJOURD'HUI », SERVICE URBANISME ET CONCEPTION,

VILLE DE SAUMUR

# Z.P.P.A.U.P.

## Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Ville de Saumur

Légendes

- Secteur sauvegardé
- Z.P.P.A.U.P.
- Limite de la commune

Concep n -
Servi urbanisme conception
Vi de Saumur

# Saumur

Cadre de vie : pour demain, j'investis aujourd'hui...

*De tous temps, la cheminée où brûlait le bois était l'âme de la maison. Si nous avons maintenant d'autres moyens de chauffage, la cheminée reste un élément essentiel de l'organisation des pièces de réception de la maison, qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine.*

## Les cheminées

### Cheminée, principe e ti e

Généralement, la cheminée est acc é ou l corporée au m pignon ou à un mur de refend. La partie supérieure du c nduit on de la cou v rt sous la forme d'une souche coiffée d un couronnement. Cette souche dépasse la l gne de faîtage d une quarantaine de centimètres. Pour des raisons d économie et d esthétique, elle est mu ée aussi près que possible de la ligne de faîtage, ainsi la partie p sée au froid est plus limitée.

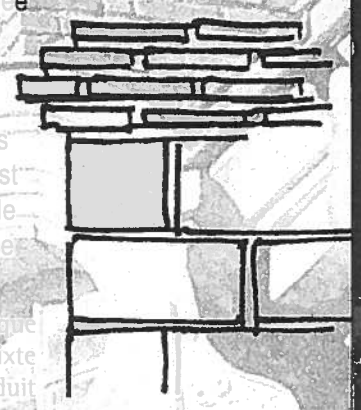


### En p ne ou en brique...

So p e

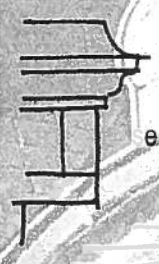

Ces souches de h de fa contrasté e s t ns en a son de l ur eur terre cuite o ui e é en ttement du gris de l'ardoise.

Elles sont réalisées en brique ou pierre, non enduite. Elles sont surmontées d'un couronnement légèrement saillant qui les protège de la pluie et des retombées de suie.

Souche brique

# Saumur

Cadre de vie : pour demain, j'investis aujourd'hui...

*La ville de Saumur est marquée par la grande homogénéité de ses couvertures. L'usage de l'ardoise est presque systématique. Matériau d'origine locale, il établit un contraste très harmonieux avec la blancheur du tuffeau, et un chromatisme en perpétuelle évolution avec les teintes du ciel.*

## Les couvertures

### Les cou e tures

Les toitures de Saumur ont en gé éra l leur ligne de faîtage p rallèle à la voie. Les maisons nt co v rt s u t m e à double pa n s métriques et à pe te rap de. Celle-ci est souvent atténuée en partie basse par une ressure d coyaux.

Pente ardoises

Les faîtages sont en éné al traités en tuiles simples, de teint rosée sans emboîtement, posées sur bain de mortier de chaux avec crêtes et embarrures.

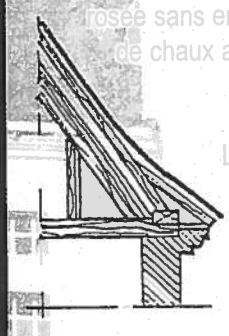

Les parties en zinc sont traitées de manière à leur donner le moins d'importance possible.

Coyau

Quartier de Fenet

Types d t toitures à Saumur

# ANNEXE 5:

PERIMETRE DU SECTEUR SAUVEGARDE DE SAUMUR

SERVICE URBANISME DROIT ET GESTION DES SOLS

VILLE DE SAUMUR

AVRIL 2001

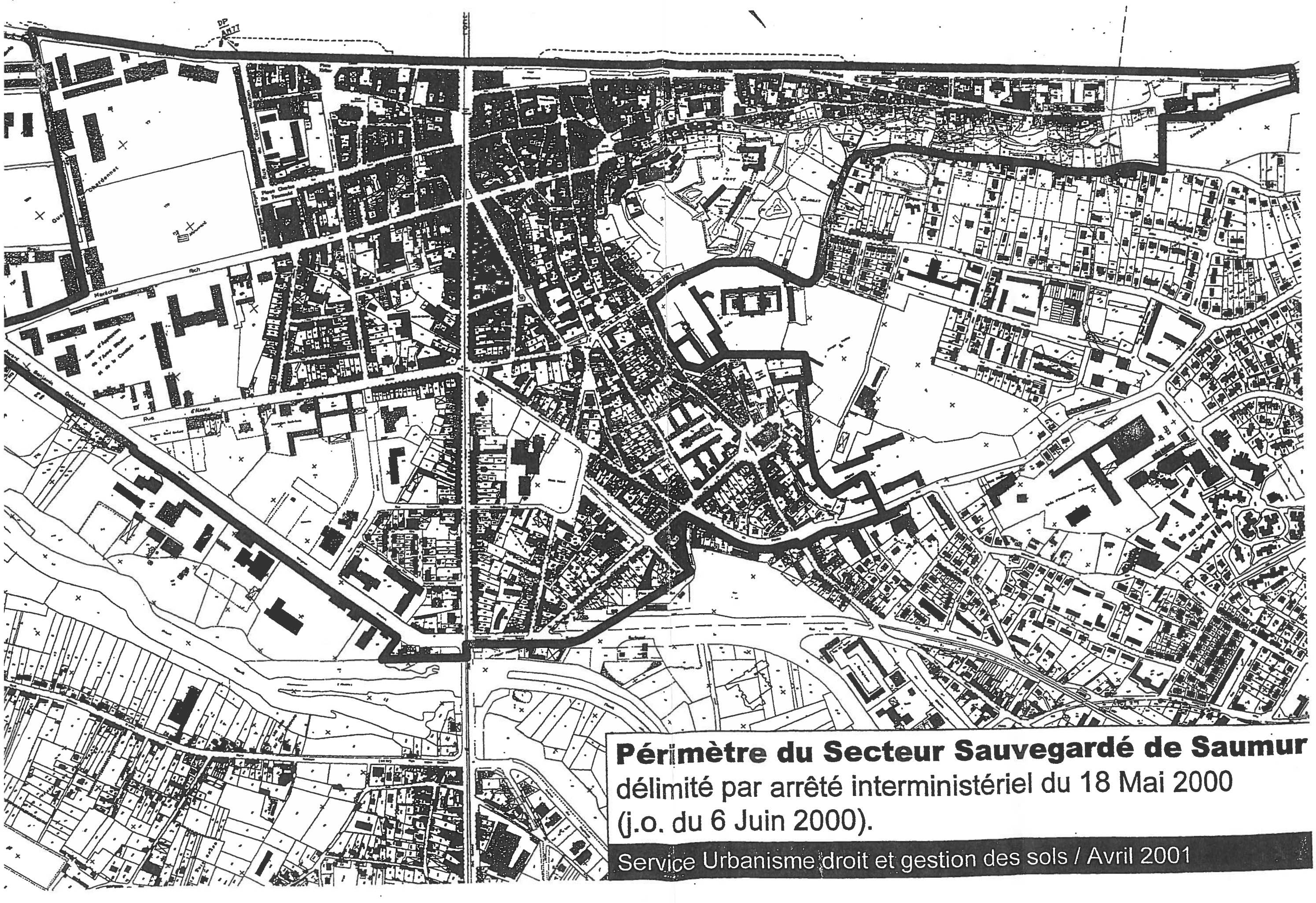


**Périmètre du Secteur Sauvegardé de Saumur**
délimité par arrêté interministériel du 18 Mai 2000
(j.o. du 6 Juin 2000).

Service Urbanisme droit et gestion des sols / Avril 2001

# ANNEXE 6 :

LOCALISATION DE LA PLACE SAINT-MICHEL,

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

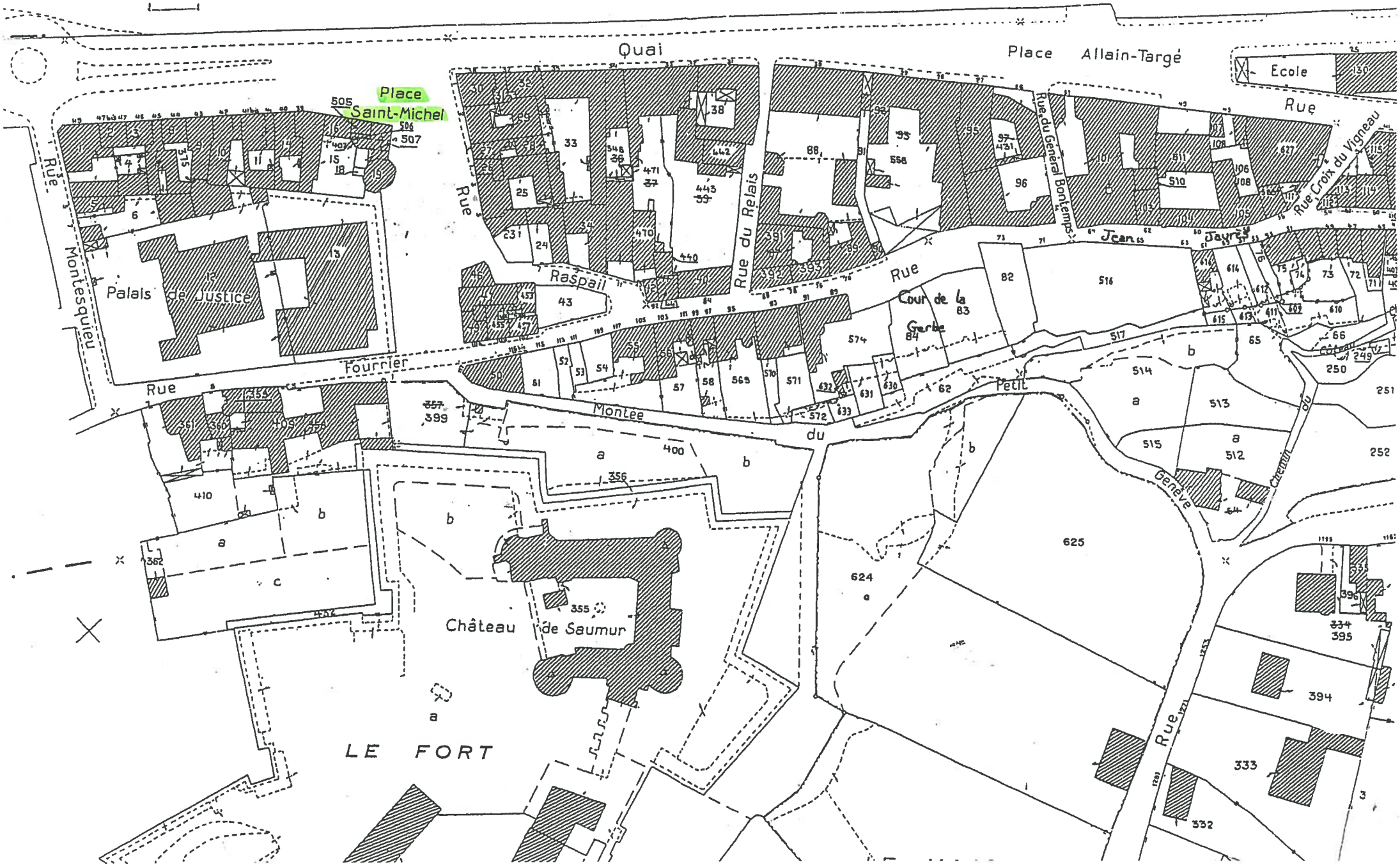
Quai
Place Allain-Targé
Place Saint-Michel
Rue
Montesquieu
Palais de Justice
Rue Fourrier
Rue Raspail
Rue du Relais
Rue du Général Bontemps
Rue Jean Jaurès
Rue Croix du Vigneau
Rue Cour de la Gerbe
Petit Chemin du Genève
Montée du
Ecole
Château de Saumur
LE FORT

# ANNEXE 7 :

CARTE ROUTIERE

DU SECTEUR DE SAUMUR

AGENCE DEPARTEMENTALE DE DOUE LA FONTAINE

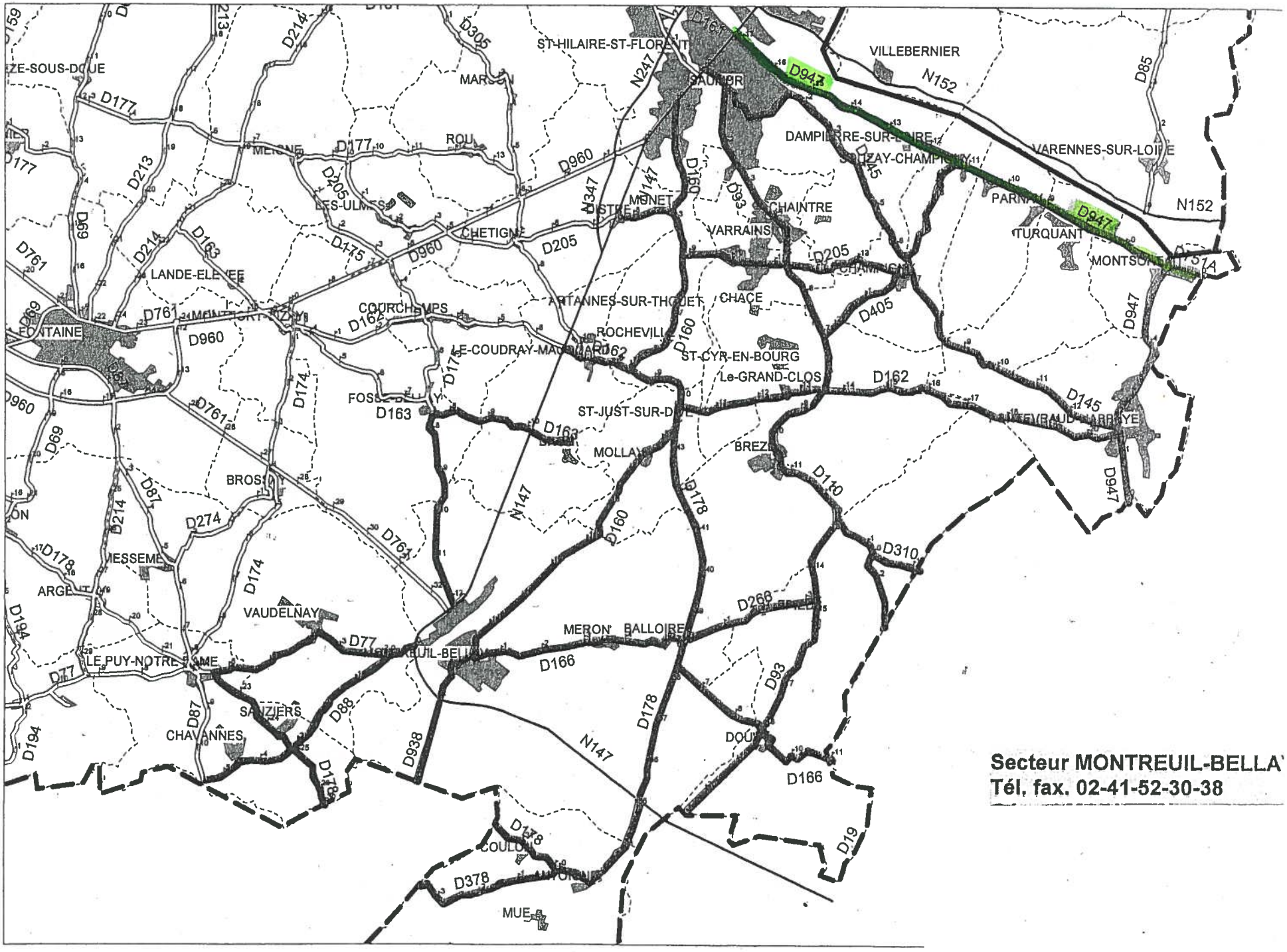


**Secteur MONTREUIL-BELLA**
**Tél, fax. 02-41-52-30-38**

# ANNEXE 8 :

PERIMETRE DE L'O.P.A.H 2004, VILLE DE SAUMUR

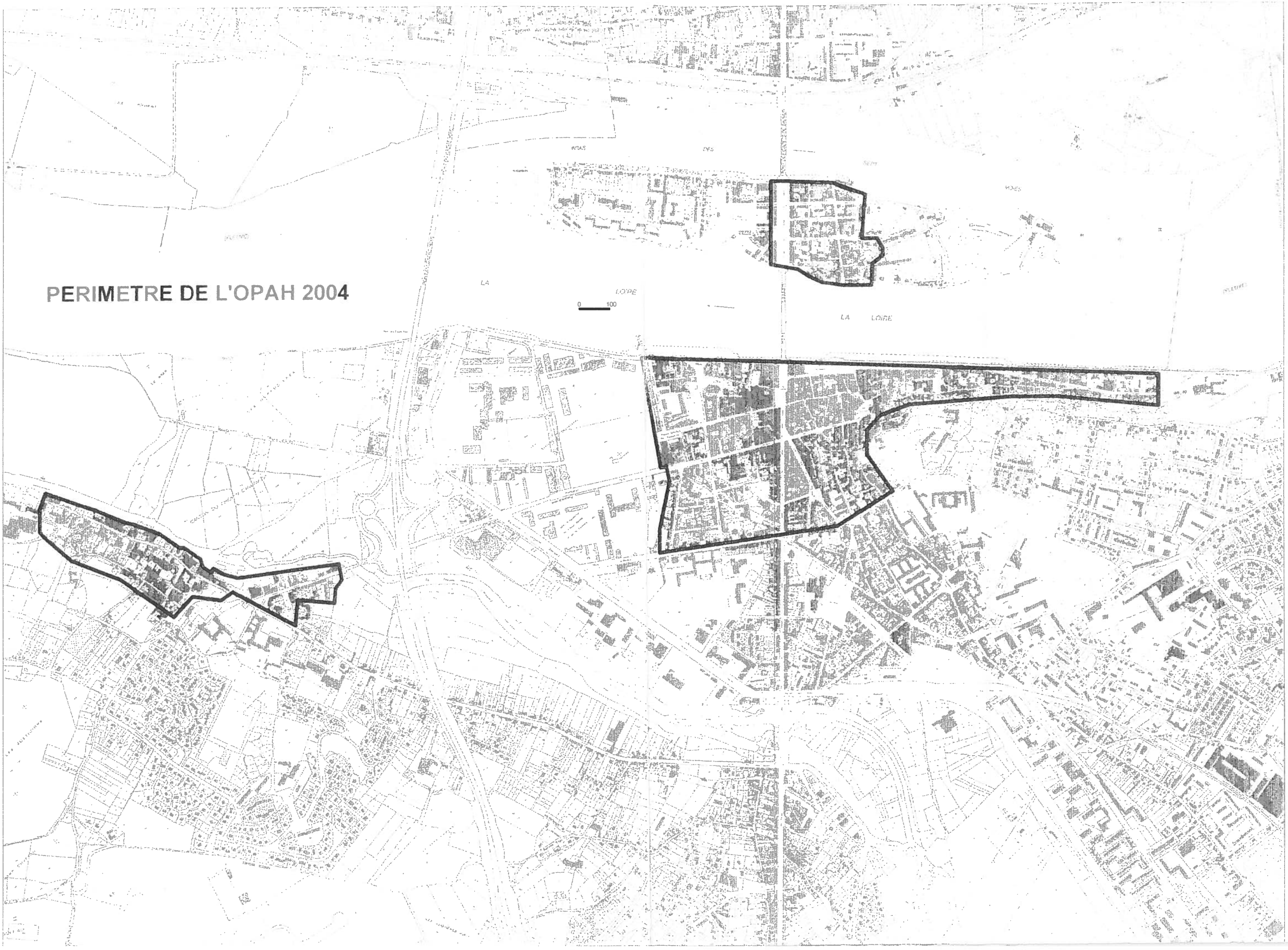
PERIMETRE DE L'OPAH 2004
0
100
LA
LOIRE
LA
LOIRE

# ANNEXE 9 :

PROPOSITIONS SUR LA RECONSTRUCTION DU REMPART

NORD DU CHATEAU DE SAUMUR :

- ✓ PROJET CULTUREL ET RECEPTIF, PROGRAMME DES BESOINS, DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT ,MAIRIE DE SAUMUR, AVRIL 2003

- ✓ RAPPORT J.P LEVILLIAN - INGENIEUR CONSEIL

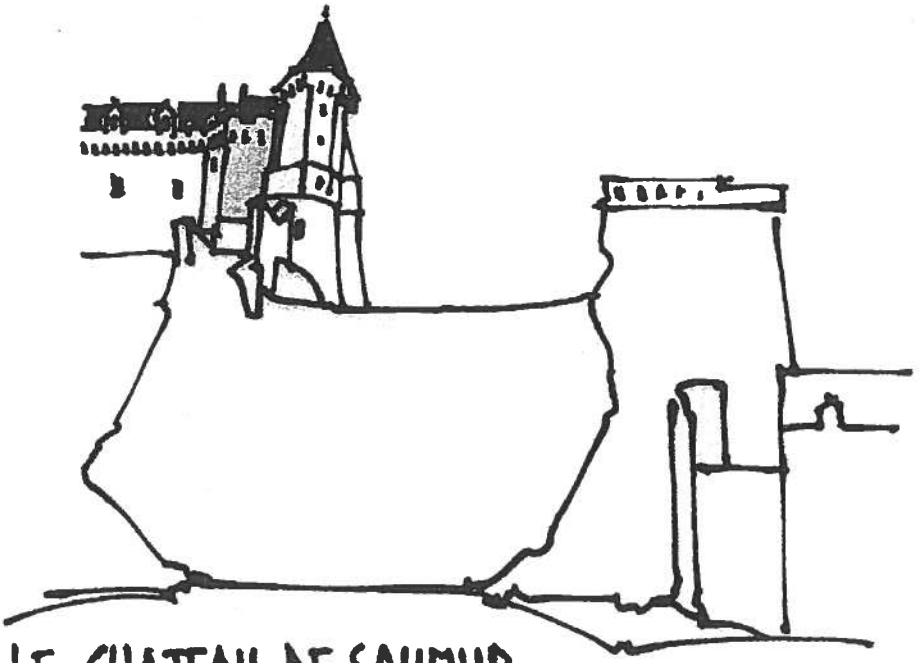

# LE CHATEAU DE SAUMUR

## RECONSTRUCTION DU REMPART NORD

PROJET CULTUREL ET RECEPTIF
PROGRAMME DES BESOINS.

AVRIL 2003.

mairie de Saumur. DAUP.

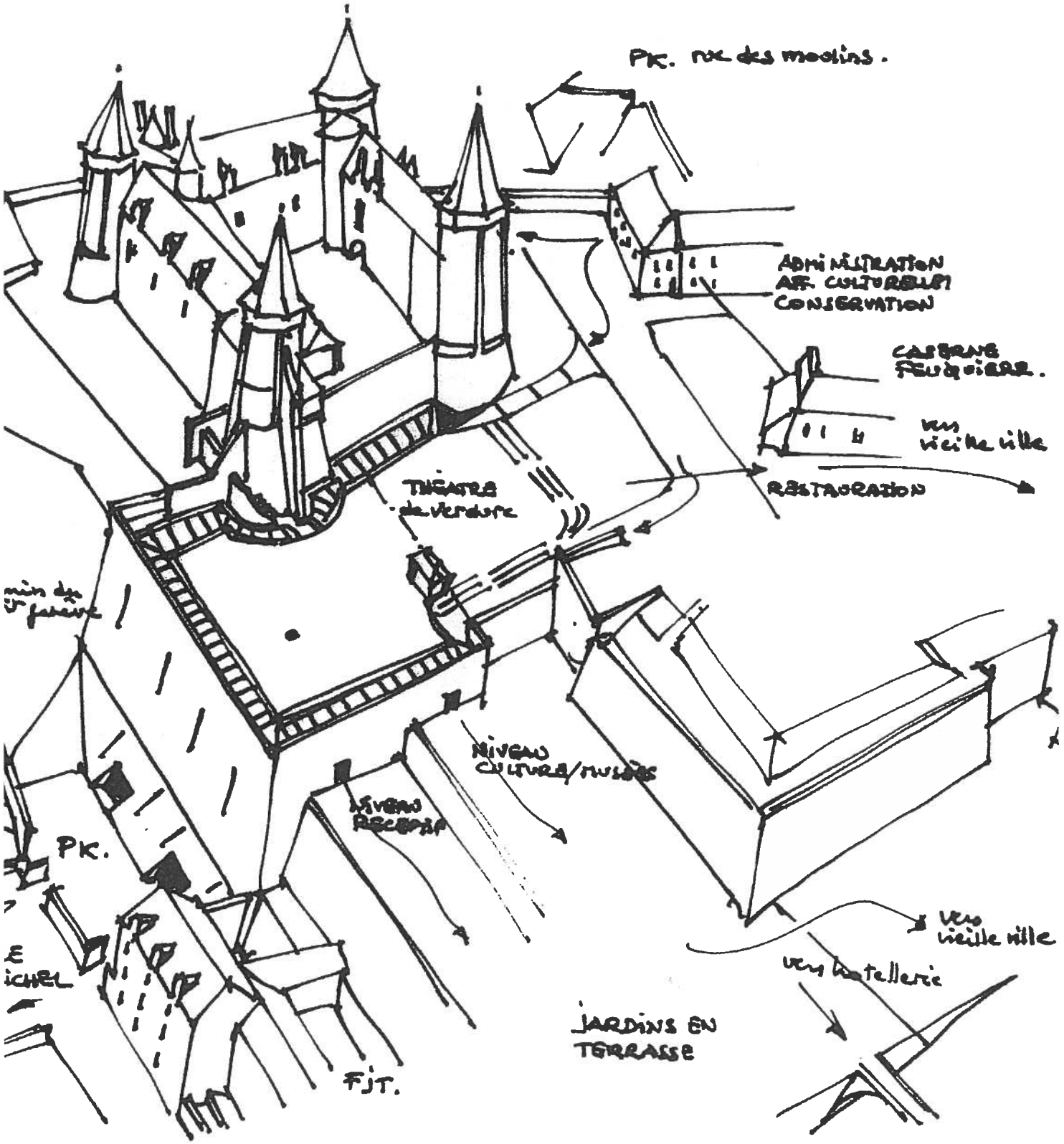
PK. rue des moulins.
ADMINISTRATION
AFF. CULTURELLES
CONSERVATION
CASERNE
FEUQUIERE.
vers
vieille ville
RESTAURATION
THEATRE
de verdure
NIVEAU
CULTURE/MUSEE
NIVEAU
RECEPTIF
PK.
vers
vieille ville
vers hotellerie
JARDINS EN
TERRASSE
FJT.

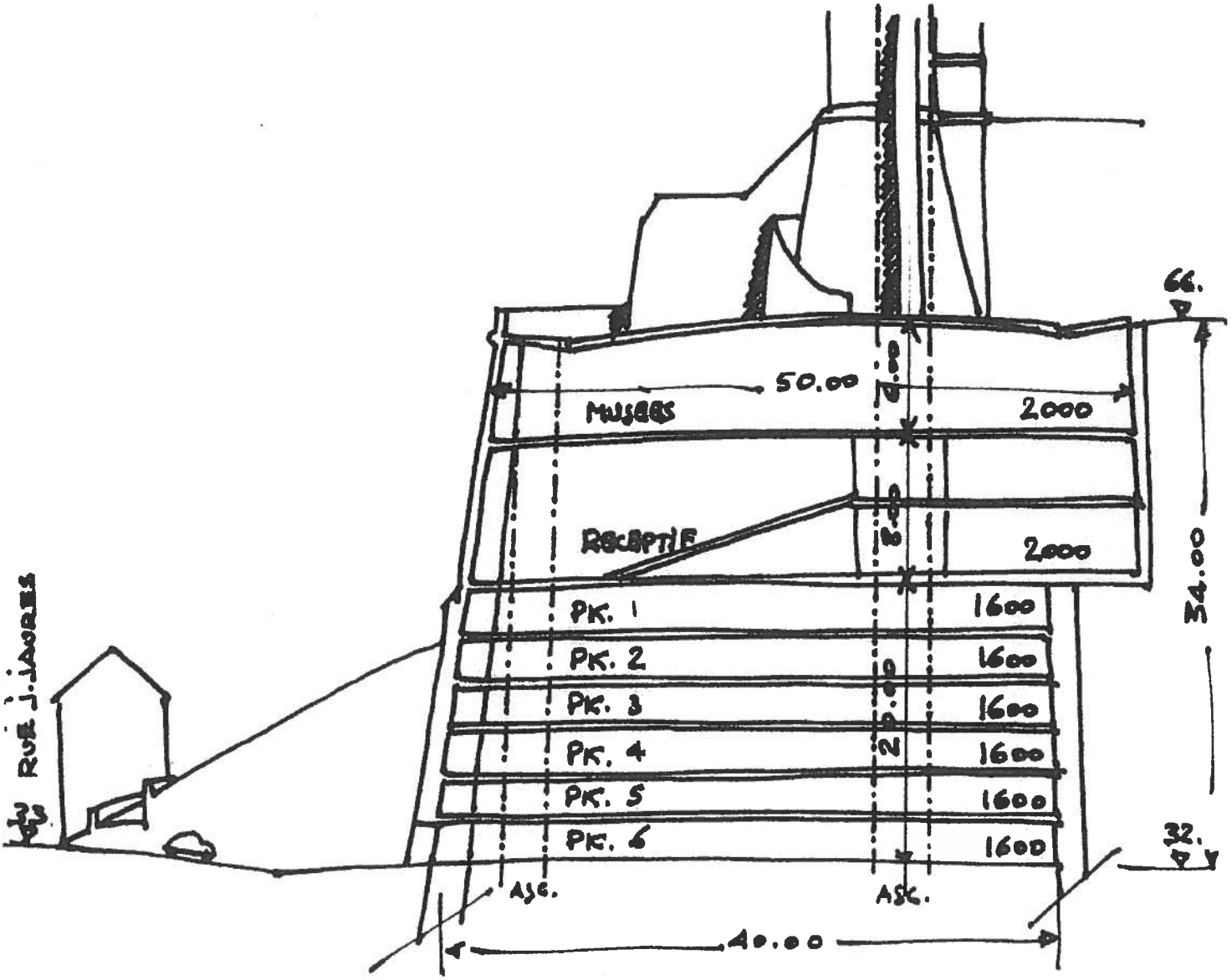
66.
50.00
MUSEES
2000
RECEPTIE
2000
PK. 1
1600
PK. 2
1600
PK. 3
1600
PK. 4
1600
PK. 5
1600
PK. 6
1600
34.00
32.
ASC.
ASC.
40.00
RUE J. JAURES

Par contre le secteur Nord – façade Nord et rempart Nord - présente une sécurité trop faible eu égard aux valeurs requises pour de tels ouvrages. Toute modification de l'environnement actuel peut être préjudiciable et est à éviter. On doit envisager à terme proche de réaliser des travaux d'amélioration des caractéristiques globales des sols permettant d'augmenter raisonnablement les diverses sécurités.

Une telle situation de faiblesse des sécurités présentées par la façade Nord et le rempart Nord ne peut perdurer, au risque d'entraîner des désordres importants.

## 3) – LES POSSIBILITES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT DU SITE

Sans proposer de choix techniques d'aménagement du site du château et de la ville proche, l'analyse des risques nous amène à proposer des possibilités de création d'espaces pouvant avoir différentes utilisations.

* La mise en sécurité complémentaire à réaliser à court terme.

- La première étape des travaux sera l'amélioration de la sécurité au grand glissement et au poinçonnement de la façade Nord et du rempart Nord du château. Ces travaux peuvent être envisagés sous forme de la réalisation d'inclusions verticales comme des colonnes de jet grouting ou équivalent. Ces travaux sont à réaliser en priorité dans les prochaines années, voire sous 1 an environ.

- Si la tour Nord-Ouest et la plate-forme Nord-Ouest ne nécessitent pas de travaux spécifiques de renforcement des sols, il y a lieu de prévoir une amélioration, voire un traitement de drainage et de récupération des eaux météoriques pour supprimer les arrivées d'eaux dans ce secteur.

- Il y a lieu d'envisager des traitements de régénération des mortiers de hourdage des maçonneries de fondation des diverses constructions - base de la Tour Nord-Ouest, murs, façades Nord…

* Possibilités d'aménagement.

♦ un parking souterrain.

Peut-on réaliser un grand parking souterrain sous la plate-forme Nord-Ouest ?

Deux types d'ouvrages ont été étudiés du point de vue faisabilité technique sur le site de la plate-forme Nord-Ouest du château :

- Une excavation de géométrie rectangulaire de 35 m x 40 m en plan et de 30 m de profondeur autorisant la réalisation de 300 places de stationnement et de salles sur 2 niveaux en partie supérieure.

- Une excavation cylindrique de 36 m de diamètre intérieur et de 30 m de profondeur autorisant la création de 200 places de stationnement et un aménagement de salles sur 2 niveaux en partie supérieure.

Ces deux types d'aménagement sont techniquement réalisables sous réserve de garder une distance horizontale d'au moins 6 m par rapport aux murs du château et d'améliorer les caractéristiques mécaniques des sols de fondation des ouvrages proches comme ceux de la Tour Nord-Ouest, par exemple à l'aide de colonnes de jet grouting ou d'injection.

♦ Un ascenseur incliné :

Conçu comme une descenderie de mines, cet ascenseur relierait directement la place St Michel à la plate-forme Nord-Ouest avec une possibilité d'accès à un niveau intermédiaire desservant par exemple deux étages de salles aménagées sous la terrasse.

Incliné sensiblement à 45°, cet ouvrage pourrait être réalisé sans travaux en souterrain en exploitant l'effondrement actuel et en terrassant le profil en long de cet ouvrage dans le massif buton sous forme d'une tranchée. L'implantation à une distance minimale de 5 à 8 m de la Tour Nord-Ouest éviterait des travaux de renforcement de celle-ci.

♦ Un ascenseur vertical dans la tour Nord-Ouest :

Examiné sommairement, la réalisation d'un ascenseur vertical dans la tour Nord-Ouest serait envisageable, celle-ci comportant différents niveaux de planchers en béton armé lui assurant des chaînages à différents niveaux. Ces planchers seraient à reconstruire sous forme d'anneaux en béton armé.

♦ Des salles aménagées sous la plate-forme Nord-Ouest

Le maintien d'un vide en arrière du rempart Nord-Ouest à reconstruire, outre le fait qu'il permet la création d'espaces aménageables, est intéressant d'un point de vue technique en supprimant la poussée des terres sur le mur de soutènement. Cette poussée des sols agit cependant en arrière de l'aménagement mais l'effort horizontal est repris directement par celui-ci sans transmission au mur rempart.

Ces salles ou ces vides à créer permettent d'avoir une vue sur le contre fort arrière du rempart. Ils peuvent communiquer avec les casemates conservées et remises en état.

Techniquement, les fondations de ces aménagements ne posent pas de problème particulier. Les parois latérales sont construites en avant d'un blindage provisoire ou exploitent les murs remparts existants.

- Reconstructions du rempart Nord-Ouest

La reconstruction du rempart au sommet de la falaise de craie Tuffeau nécessite de prévoir des dispositions particulières.

# ANNEXE 10:

ARTICLE SUR LA RECONSTRUCTION DU REMPART NORD DU CHATEAU,

JOURNAL LE COURRIER DE

L'OUEST DU 15 AVRIL 2004

TRAVAUX

# Trois ans de chantier sur le château

**Le chantier de reconstruction du rempart effondré du château de Saumur est lancé. Ce sera le plus grand de France sur un monument. Consolider l'ensemble architectural prendra trois années.**

Des milliers de visiteurs sont venus voir le rempart effondré du château de Saumur. Des milliers de visiteurs seront conviés durant les années qui viennent à visiter non plus les musées du château (fermés à cette occasion), mais le plus gros chantier de France sur un monument classé.

Au départ, on pensait renforcer le rempart effondré et le recouvrir de tuffeau. Mais au fil des mois, le projet s'est complètement transformé. Finalement, il y a tant à faire, qu'une procédure juridique d'urgence (la réquisition) a été choisie afin de ne pas perdre de temps. Car il faudra trois ans pour tout achever.

**Une procédure d'urgence**

Jean-Michel Marchand, avec le soutien des nombreux partenaires de ce vaste projet, expliquait hier après-midi les premières décisions : « *Le maître d'ouvrage a réquisitionné des entreprises pour accélérer l'ensemble des travaux et mettre sous sécurité dans les deux ans qui viennent. Pour le reste des travaux, on reviendra à la procédure classique des appels d'offres. La liaison verticale (ndlr, un accès dans le rempart) n'est pas abandonnée mais elle a été retardée par rapport aux travaux d'urgence. Au final, notre idée sera de rejoindre par elle, la place Saint-Michel à l'esplanade du château, transformée en jardins comme un belvédère sur la ville et la Loire* ».

**Comprendre l'accident pour mieux réparer ensuite**

Jean-Paul Jacob est directeur régional des affaires culturelles (DRAC). Il précise : « *Tous travaux sur un bâtiment de cet ordre, sont du ressort de l'architecte en chef des monuments historiques. L'État, à travers la DRAC, assurera la maîtrise d'ouvrage pour faciliter les choses. Entre l'accident et aujourd'hui, il fallait comprendre pourquoi cela s'était produit, d'où des investigations complexes qui ont réservé quelques surprises* ». Le but était important : « *Ne pas remettre un emplâtre sur une jambe de bois* ».

**Fabienne Trélat**

## La facture : 23,5 millions d'€

Le chantier sera spectaculaire car il comportera plusieurs phases de travaux.

Sur le plan financier, le projet tiendra en deux programmes de financement. La facture de l'ensemble s'élève « toutes dépenses comprises » à la somme de 23,5 M€. Cela en fait l'une des plus grosses opérations des monuments historiques en France, cette année déjà. Et les deux prochaines années au moins.

Pour ce qui est du financement proprement dit, les fonds seront constitués de subventions venant des Fonds européens, de l'État, de la Région, du Département et la Ville de Saumur.

Sur une première enveloppe, l'État a participé à 37,5 % (dont 100 % de financement de certaines études), l'Europe à 25 %, la Région à 15 %, le Département à 15 % et Saumur à 7,5 %. Le programme complémentaire, d'environ 15 M€, ne pourra solliciter l'Europe. L'État y participera à hauteur de 50 %. La Région, le Département et la Ville de Saumur se partageront le reste.

Document C. Mester de Parajd

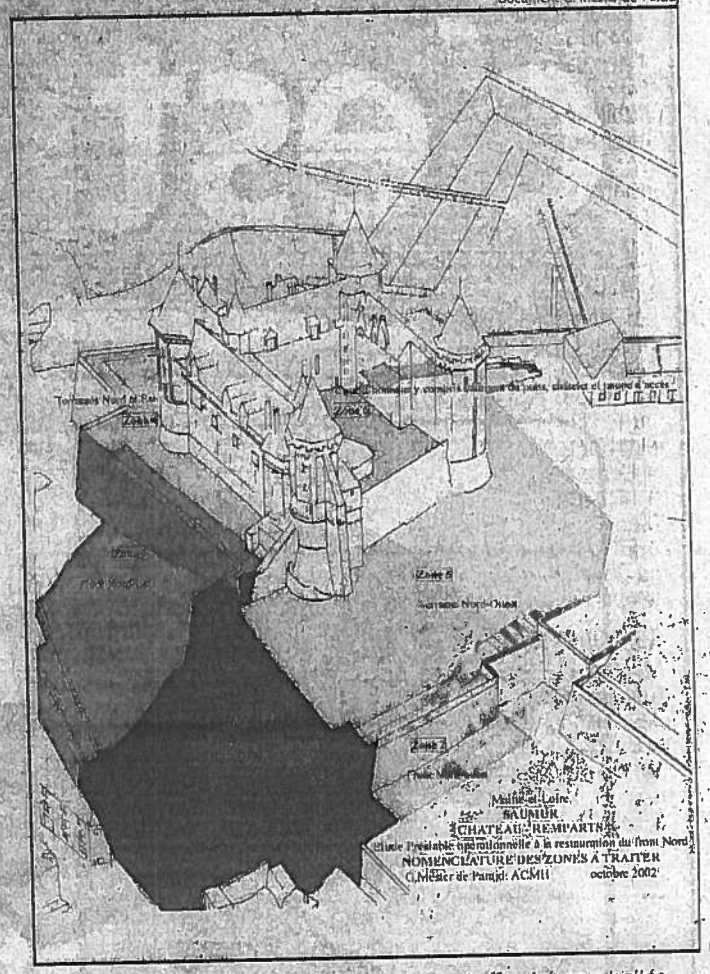


*La zone la plus sombre, qui est celle du rempart effondré, sera traitée en premier. Ensuite, dans chacune des autres zones, des interventions seront nécessaires pour consolider l'ensemble, qui supporte le château*

# ANNEXE 11:

PLAN DES PISTES ET DES BANDES CYCLABLES A SAUMUR

INDIQUANT LE PARCOURS « LA LOIRE A VELO »

VILLE DE SAUMUR, JANVIER 2003

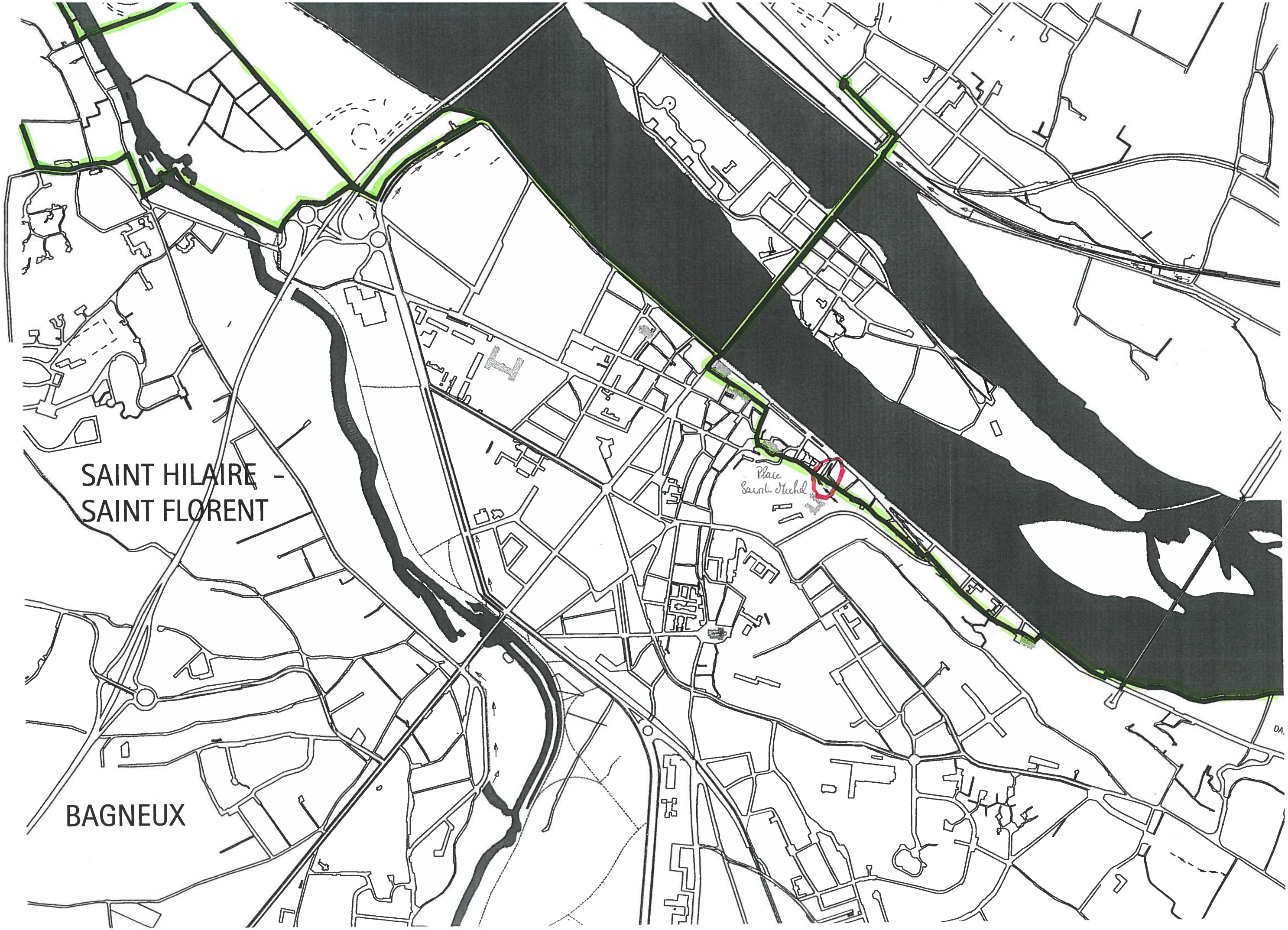
SAINT HILAIRE -
SAINT FLORENT
BAGNEUX
Place
Saint Michel

# ANNEXE 12 :

SECTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (P.S.M.V) DE SAUMUR

INTEGRANT LA PLACE SAINT-MICHEL

ET SA LEGENDE

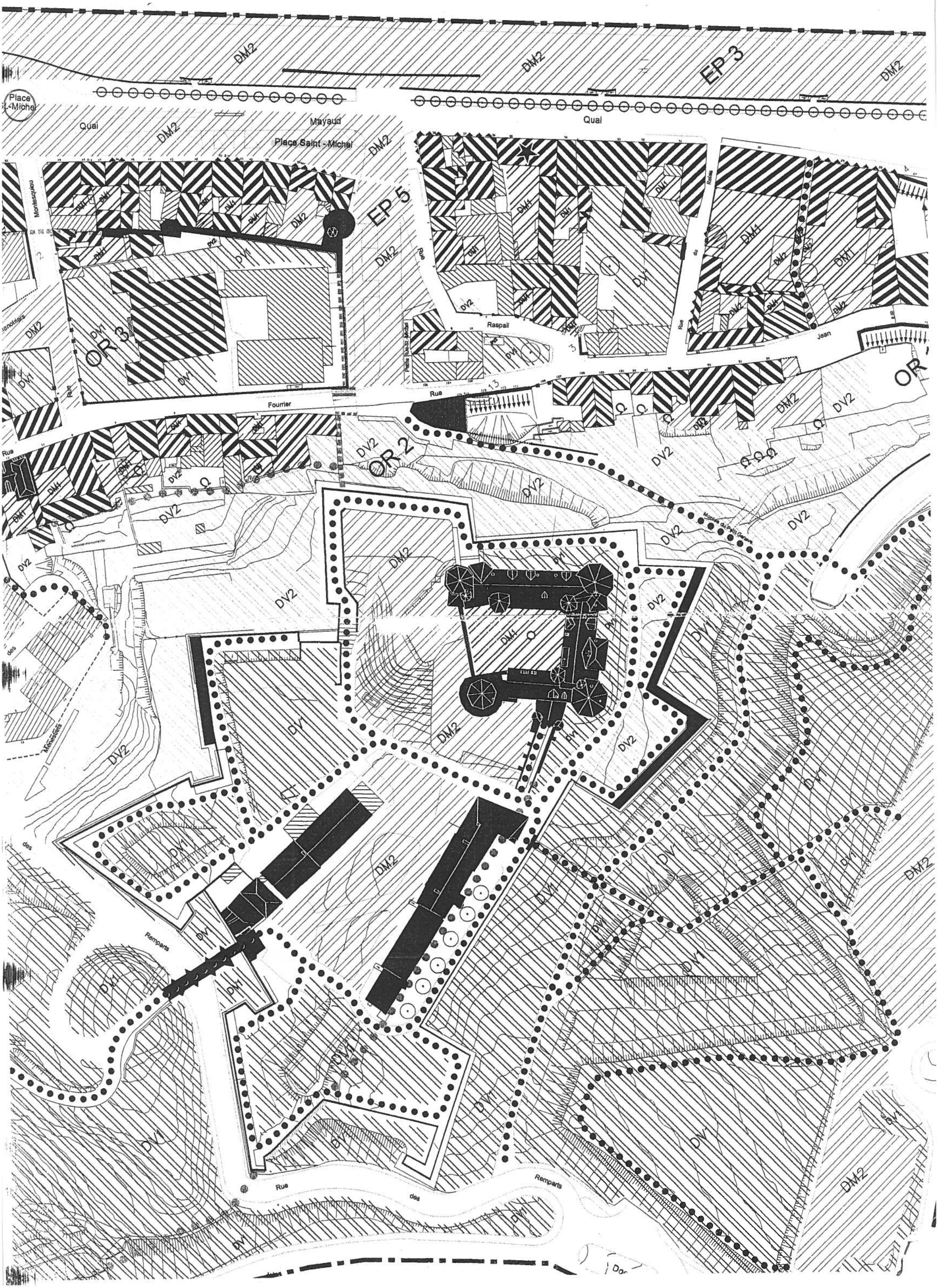
Place
Quai
Mayaud
Place Saint-Michel
Quai
EP 3
EP 5
Montesquieu
Rue
Fourrier
Raspail
Rue
Jean
OR 3
OR 2
Remparts
Rue
des
Remparts
DM2
DV1
DV2
DM1

2 - Limite de zone réglementaire

3 - Secteur d'aménagement

4 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé par la législation sur les Monuments Historiques

5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales

5bis - Immeuble appartenant à un ensemble urbain à maintenir et à réhabiliter

6 - Immeuble pouvant être conservé, remplacé ou amélioré

7 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

8 - Emprise imposée de construction

8bis - Limite variable d'emprise imposée

9 - Superposition des dispositions 7 & 8 : immeuble dont la démolition est subordonnée à une reconstruction respectant l'économie générale de l'emprise pré-existante

10 - Mur de clôture à conserver, restaurer ou construire

11 - Espace soumis à prescriptions particulières

11a - Espace soumis à dominante minérale :

DM1 à conserver

DM2 à modifier ou à créer

11b - Espace soumis à dominante végétale :

DV1 à conserver

DV2 à modifier ou à créer

Numéro de repérage des opérations décrites dans le cahier de recommandations & d'intentions architecturales et urbanistiques)

EP Espace public

OR Opération de restructuration

3 Opération ponctuelle

12 - Espace boisé classé

13 - Plantations à réaliser

13bis - Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.) à préserver et à créer dont il ne peut être porté atteinte à la composition d'ensemble

13ter - Arbre isolé à préserver

14 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

15 - Tracé de principe de voirie publique

16 - Limite imposée d'implantation de construction

M E 17 - Modification / Ecrêtement

18 - Règle architecturale figurant au règlement

19 - Marge de reculement

20 - Passage piéton à conserver ou à créer par servitude de passage public

21 - Espace en "blanc" sur le plan

22 - Axe de vue

23 - Orientation préférentielle des constructions

Ω 24 - Cave troglodyte

# ANNEXE 13 :

PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES DES PAVES ET DALLES DE LA GAMME D'ANTIN,

EXTRAIT DU DOSSIER PRESCRIPTION DE L'AGENCE JONCHERE

Aménagement privé (45)

## LES DALLES

***Leur planéité les rend agréables à la marche, et confère stabilité au mobilier de jardin en terrasse.***

**Aspect calcaire vieilli**
**Finition pierre**
**Hydrofuge de surface intégré**

**Caractéristiques :**

| | |
|---|---|
| Dimensions | 3 modules |
| Largeur | 37,5 cm |
| longueurs | ( 24,7 / 37,5 / 49,9 cm ) |
| Epaisseur | 4 cm |
| Mise en oeuvre | 7 Dalles au m² |
| Conditionnement | 13 m² par palette |
| Poids | 92 kg par m² |

## LES DALLES DE VOIRIE

***En 8 cm d'épaisseur, elles possèdent les mêmes caractéristiques que les dalles d'ANTIN.***
***Elles peuvent supporter des charges plus importantes.***

**Caractéristiques :**

| | |
|---|---|
| Dimensions | 3 modules |
| Largeur | 37,5 cm |
| longueurs | ( 24,7 / 37,5 / 49,9 cm ) |
| Epaisseur | 8 cm |
| Mise en oeuvre | 7 Dalles au m² |
| Conditionnement | 9 m² par palette |
| Poids | 184 kg par m² |

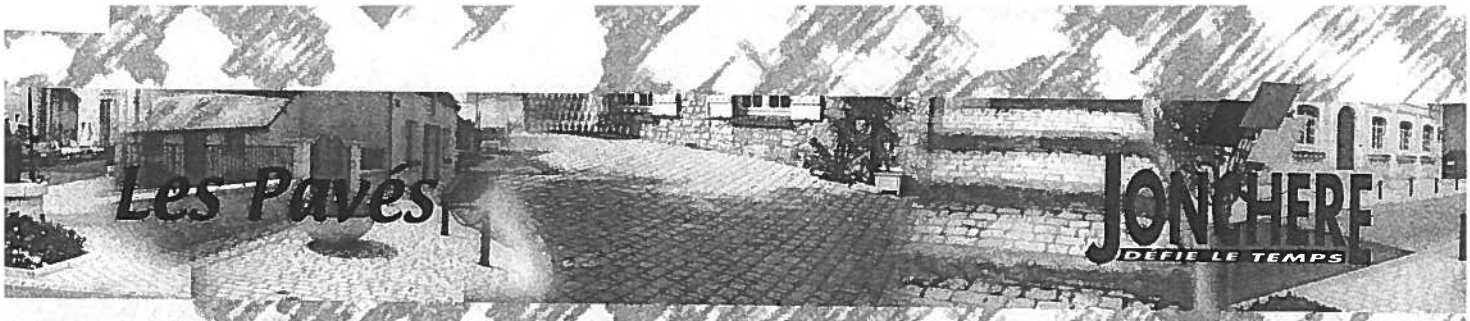


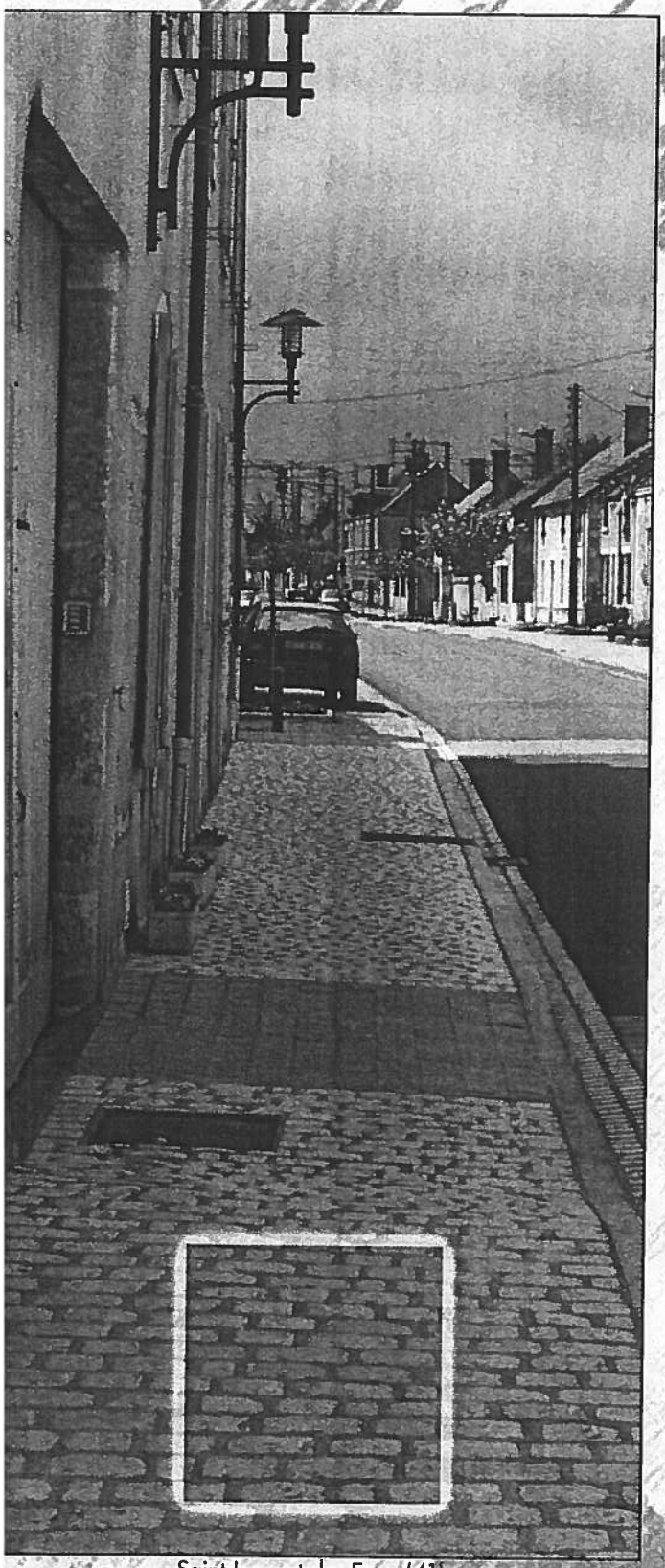
Saint-Laurent des Eaux (41)

## *Pavés unitaires* 5 modules

***Les pavés d'ANTIN d'une épaisseur de 5 cm se posent facilement en ligne grâce à leur largeur commune de 14 cm.***

**Aspect calcaire vieilli**

**Finition pierre**

**Hydrofuge de surface intégré**

**Caractéristiques :**

| | |
|---|---|
| Dimensions | 5 modules |
| Largeur commune | 14 cm |
| Longueurs | (7/12,5/14/17/21) cm |
| Epaisseur | 5 cm |
| Mise en oeuvre | 40 pavés au m² |
| Conditionnement | 13 m² par palette |
| Poids | 92 kg par m² |

***Les pavés d'ANTIN sont des pavés unitaires, panachés en 5 dimensions. Ils sont calibrés en épaisseur pour un confort de pose optimal.***

# ANNEXE 14 :

LISTE INDICATIVE DES ESSENCES VEGETALES ADAPTEES

AUX CARACTERISTIQUES DES MILIEUX,

EXTRAIT DE LA Z.P.P.A.U.P

# Z.P.P.A.U.P. HAIES ARBUSTIVES
# SECTEURS PE ET PN

## Liste indicative des essences végétales adaptées aux caractéristiques des milieux

**éambule** : Cette liste exclut toute espèce de conifère

**gende :**

indique des arbustes plantés à l'unité ou en petits groupes dans une haie de mélange
indique des arbustes à feuillage persistant
indique des arbustes à feuillage semi-persistant
ot indique des espèces préconisées en coteaux et plateaux pour les secteurs PN
al indique des espèces préconisées en val de Loire et val de Thouet pour les secteurs PN
indique que l'espèce est adaptée aux caractéristiques spécifiques de la colonne

| NOMS SPECIFIQUES PUIS USUELS DES ARBUSTES | | NOTA | SECT. | | CARACTERISTIQUES DES SOLS | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | P.E. | P.N. | Calcaire | Acide | Neutre | Compact | Léger | Normal | Sec | Frais | Mouillé |
| **1/ *Arbustes hauts de plus de trois mètres*** | | | | | | | | | | | | | |
| Amelanchier canadensis | . Amélanchier du Canada | u | X | X | | | X | X | X | X | | X | X |
| Buxus sempervirens | . Buis commun | P | X | | X | | X | | X | X | X | X | |
| Caragana arborescens | . Arbre aux pois | u | X | | X | | X | | X | X | X | X | |
| Carpinus betulus | . Charmille | | | X | | | X | | | X | | X | |
| Corylus avellara | . Noisetier sauvage | u | | X | | | X | | | X | X | X | |
| Corylus maxima | . Noisetier à fruits | u | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Crataegus laevigata | . Aubépine épineuse | | X | X | X | | X | X | | X | | X | |
| Crataegus monoguma | . Aubépine monogyne | | | X | X | | X | X | | X | X | X | |
| Cydonia oblonga | . Cognassier (fruit) | u | | X | | | X | | X | X | | X | |
| Elaeagnus angustifolia | . Olivier de Bohème | u | X | | X | | X | X | X | X | X | X | |
| Ilex aquifolium | . Houx | P | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| Laburnum anagyroides | . Cytise | u | X | X | | | X | | X | X | | X | |
| Ligustrum ovalifolium | . Troène de Californie | P | X | X | X | | X | | X | X | | X | |
| Prunus cerasifera | . Prunier myrobolan | | | X | X | | X | X | X | X | | X | |
| Prunus laurocerasus | . Laurier palme | P | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Prunus lusitanica | . Laurier du Portugal | P | X | | X | | X | | | X | | X | |
| Prunus mahaleb | . Cerisier de Ste Lucie | u | | X | X | | | | X | X | X | | |
| Prunus padus | . Cerisier à grappe | | | X | | | X | X | X | X | | X | X |
| Salix atrocinerea | . Saule roux | | | X | | | X | X | | X | | X | X |
| Salix caprea | . Saule marsault | | | X | | | X | X | | X | | X | X |
| Salix cinerea | . Saule cendré | | | X | | | X | X | | X | | X | X |
| Salix purpurea | . Saule pourpre | u | | X | X | X | X | X | X | X | | X | X |
| Salix viminalis | . Saule des vanniers | u | | X | X | | X | | X | X | | X | X |
| Sambucus nigra | . Sureau | | | X | X | | X | | X | X | | X | |
| Syringa vulgaris | . Lilas | u | X | X | | | X | | X | X | | X | |
| Viburnum tinus | . Laurier tin | | X | | X | | X | | X | X | | | |
| **2/ *Arbustes bas moins de trois mètres*** | | | | | | | | | | | | | |
| Abelia x grandiflora | . Abelia | p | X | | X | | X | | X | X | | X | |
| Berberis darwinili | . Berberis de Darwin | P u | X | | | X | X | | X | X | | X | |
| Berberis julianae | . Berberis de Darwin | P u | X | | | | X | | X | X | X | X | |
| Berberis pruinosa | . Berberis de Darwin | P | X | | | | X | | | X | X | X | |
| Berberis x stenophylla | . Berberis à feuilles étroites | P u | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Berberis vulgaris | . Epine-vinette | u | | X | X | | X | | X | X | X | X | |
| Buddleja davidii | . Arbre au papillons | u | X | | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| Chaencmeles speciosa | . Cognassier du Japon | u | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Chionanthus praecox | . Chimonanthe précoce | u | X | X | | | X | | X | X | | X | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Colutea arborescens | . Baguenaudier | | u | X | | X | | X | | X | X | X | X | |
| Cornus alba | . Cornouiller blanc | | u | X | | X | X | X | X | | X | | X | |
| Cornus mas | . Cornouiller mâle | | u | X | X | X | | X | | X | X | X | X | |
| Cornus sanguinea | . Cornouiller sanguin | | u | | X | X | | X | X | | X | | X | X |
| Cytisus x praecox | . Genêt à fleur | Cot p | u | X | | | X | X | | X | X | X | X | |
| Cytisus scoparius | . Genêt à balais | Cot | | | X | | X | X | | X | X | | X | |
| Deutzia scabra | . Deutzia | | u | X | | | | X | | | X | | X | |
| Euonymus europaeus | . Fusain d'Europe | | u | X | X | X | | X | X | X | X | | X | X |
| Frangula alnus | . Bourdaine | | u | | X | | X | | X | X | X | | X | X |
| Forsythia sp | . Forsythia sp | | u | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Kolkwitzia amabilis | . Kolkwitzia amabilis | | u | X | | | X | X | | X | X | X | X | |
| Ligustrum vulgare | . Troène commun | P | u | X | X | X | | X | | X | X | X | X | |
| Lonicera fragrantissima | . Chèvre feuille arbustif odorant | p | u | X | X | | X | X | | X | X | X | X | |
| Lonicera involucrata | . Chèvre feuille arbustif | p | u | X | X | | X | X | | X | X | X | X | |
| Lonicera xylosteum | . Camérisier à balais | | u | | X | X | | X | X | X | X | | X | |
| Osmanthus heterophyllus | . Osmanthe à feuilles hétérogènes | P | | X | X | | | X | | X | X | | X | |
| Philadelphus coronarius | . Seringat | | u | X | X | | | X | | X | X | | X | |
| Prunus spinosa | . Epine noire | | | | X | X | | X | X | X | X | X | X | X |
| Prunus triloba | . Amandier de Chine | | u | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Rhamnus cathartica | . Nerprun purgatif | | | | X | X | | X | | X | X | X | X | X |
| Ribes sanguineum | . Groseillier à fleur | | u | X | | | | X | | | X | | X | |
| Ribes uva-crispa | . Groseillier à maquereau | | u | | X | X | | X | X | | X | | X | |
| Rosa arvensis | . Rosier des champs | | u | | X | | | X | X | | X | | X | |
| Rosa canina | . Eglantier | | u | | X | X | | X | X | X | X | X | X | |
| Rosa rugosa | . Rosier rugueux | | u | X | | | | X | X | X | X | | X | |
| Rosa sp | . "Rosiers paysages" | | u | X | | | | X | | X | X | | X | |
| Salix purpurea "Nana" | . Saule pourpre nain | | | X | | X | X | X | X | X | X | | X | X |
| Sorbaria | . Sorbaria | | u | X | | | | X | | | X | | X | |
| Spiraea sp | . Spirées diverses variétés | | u | X | | | | X | | | X | | X | |
| Syringa sp | . Lilas diverses variétés | | u | X | | | | X | | | X | | X | |
| Viburnum x bodnantense | . Viorne parfumée | | u | X | | | | X | | | X | | X | |
| Viburnum farreri | . Viorne parfumée | | u | X | | | | X | | | X | X | X | |
| Viburnum lantana | . Viorne lantane | Cot | u | | X | X | | | | X | X | X | X | |
| Viburnum opulus | . Viorne obier | | u | | X | X | | X | X | | X | | X | X |

**Arbres pouvant être plantés dans les haies arbustives en secteurs PN**

***1/ Arbres de première hauteur, supérieure à 20 mètres***

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Alnus glutinosa | . Aulne glutineux | Val | | | X | | X | X | X | X | X | | X | X |
| Betula pendula | . Bouleau verruqueux | Cot | | | X | X | X | X | | X | X | X | X | X |
| Castanea sativa | . Châtaignier | Cot | | | X | | X | X | | X | X | | X | |
| Fraxinus angustifolia | . Frêne oxyphylle | Val | | | X | X | | X | | | X | | X | X |
| Quercus cerris | . Chêne chevelu | Cot | | | X | | | X | | | X | X | X | |
| Quercus petraea | . Chêne sessile | Cot | | | X | | | X | | X | X | X | X | |
| Quercus pubescens | . Chêne pubescent | Cot | | | X | X | | | | X | X | X | X | |
| Quercus pyrenaica | . Chêne tauzin | Cot | | | X | | X | | | X | X | X | X | |
| Quercus robus | . Chêne pédonculé | Cot et Val | | | X | X | X | X | X | | X | X | X | X |
| Robinia speudoaccacia | . Robinier faux accacia | Cot | | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| Tilia cordata | . Tilleul à petites feuilles | | | | X | X | | X | | X | X | X | X | |

***2/ Arbres de deuxième hauteur, de 15 à 20 mètres***

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Prunus avium | . Merisier | Cot | | | X | | | X | | X | X | | X | |
| Salix alba | . Saule blanc | Val | | | X | X | | X | X | X | X | | X | X |
| Sorbus domestica | . Cormier | Cot | | | X | X | | X | X | X | | X | X | |

***3/ Arbres de troisième hauteur, de 10 à 15 mètres***

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Acer campestre | . Erable campêtre | Cot | | | X | X | | X | X | | X | X | X | |
| Sorbus torminalis | . Alizier torminal | Cot | | | X | | X | X | X | X | X | X | X | |

# ANNEXE 15 :

LISTE DES ETUDES DE PARKINGS SOUTERRAINS REALISEES PAR

LE BUREAU D'ETUDES CERT,

A ANGERS

# Tableau de références de B.E.T. : CERT Structure

| NOM et LIEU de l'OPERATION | MAITRE D'OUVRAGE | ARCHITECTE | ANNEE ETUDES<br>FIN TRAVAUX | COUT OBJECTIF<br>MONTANT GLOBAL TRAVAUX | SURFACE | MISSION confiée à CERT Structure |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Immeuble Austerlitz I<br>*- Parking enterré 140 places -*<br>ZAC Paris Rive Gauche<br>PARIS 13ème (75) | Caisse des Dépôts et Consignations<br>PARIS 7ème | C. HAUVETTE | 1996-2002 | 36,7 M € | 21 000 m² (projet) | • Mission MOP de Base ( mandataire CERA.)<br>*- Calculs et justifications des fouilles de grande hauteur -.* |
| Métro VAL<br>*– Ligne B - lot 1 -*<br>TOULOUSE (32) | SMAT | Service Architecture de la ville de TOULOUSE | 2002-2003 | 2,5 M € | - | • Mission d'Exécution du Génie-Civil de la station (fouille de 15 m) et des ouvrages en ligne.<br>*- Station profonde Borderouge et 3 ouvrages en ligne -* |
| Immeuble de Bureaux<br>Avenue René Coty<br>*- Parking enterré 22 places -*<br>PARIS 14ème (75) | PITCH PROMOTION SA | C. HAUVETTE | 2001-2004 | 4,73 M € | 2817 m² (projet) ; 631 m² de parking enterré | • Mission MOP de Base ( mandataire CERA )<br>*- Calculs et justifications des fouilles de grande hauteur -.* |
| Hôtel de Police<br>*- Parking souterrain -*<br>ZAC Reuilly<br>PARIS 12ème (75) | Ministère de l'Intérieur Préfecture de Police de Paris | M. PERISSE | 1995-1999 | 8,6 M € | - | • Mission MOP M2<br>*- 5 niveaux de parois berlinoises et voiles réalisés en tranchées blindées -* |
| Métro VAL<br>*- 3 Stations Profondes de la ligne 1- lot 1 –*<br>RENNES (35) | SEMTCAR | B CAMPENON | 1997-1999 | 23 M € (projet) | - | • Mission d'Exécution du Génie-Civil des stations<br>*- fouilles de 15 à 18 m de profondeur, Piedroits, tympans et dalles en béton armé -*<br>. |
| **Parking Immeubles de Logements & Bureaux**<br>***- Parking enterré 200 places -***<br>**ZAC St Serge**<br>**ANGERS (49)** | **SAE Immobilier Ouest** | **Cabinet VIE** | **1999-2002** | **3 M €** | **2700 m² (projet)** | **• Mission Conception & Exécution Structure**<br>***- Parking souterrain, sous 4 tours en centre ville -*** |
| Parking Silo Aérogare | CCI de Nantes | AIA | 1997-1998 | 1,9 M € | 10 600 m² | • Mission Conception & Exécution Structure |

# Tableau de références de B.E.T. : CERT Structure

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *– parking semi enterré 600 places* - Aéroport de NANTES Atlantique (44) | | | | | (projet); extension 4200 m² | *- Parking Silo de l'Aéroport de Nantes, 5 niveaux enterrés avec fouilles de grande hauteur mitoyennes au tarmac et bâtiments voyageurs –* |
| Parking Immeubles de Logements & Bureaux *- Parking enterré de 90 places -* ZAC Gandon Massena PARIS 13ème (75) | UGIPRAL | Cabinet RIPAULT DUHART | 1994 | 1,7 M € | 1700 m² | • Mission Conception & Exécution Structure *- Parking sur 3 niveaux de sous-sol avec paroi extérieure exécutée par voiles masques en béton armé au pied d'immeubles mitoyens (R+9). Hauteur de fouille : 9 m -* |
| Parking Hypermarché GEANT CASINO *(450 places)* ANGERS (49) | CASINO | AU4G | 1999 | 2,2 M € | 3500 m² | • Mission Conception & Exécution Structure *- Parking aérien sur 3 niveaux -* |
| Parking Hypermarché Système U *(150 places)* MURS ERIGNE (49) | Système U | Atelier GRIMAUD | 2003 | 2,6 M € | 4200 m² | • Mission Conception & Exécution Structure *- Parking aérien sur 2 niveaux -* |